

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°627 - ÉDITION DU 20 JANVIER 2023



L'INSCRIPTIONS AU TOURNOI E-FOOT EST OUVERTE JUSQU'AU 29 JANVIER 2023 !

DEVIENTS LE BEST PLAYER
DU VAL-D'OISE - FIFA 23
& QUALIFIE-TOI POUR CLAIREFONTAINE



TOURNOI E-FOOT

Les inscriptions : du 6 au 29 janvier 2023
Date du Tournoi (Matches qualificatifs en ligne) : du 1er au 17 février 2023

NOUVEAU RECORD
Grâce à vous ! 

39039

Licenciés



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Comité d'Appel chargé des affaires courantes
- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - Section Féminine
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - Section Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives
- Désignation des Délégués
- Fair-play & de l'Éthique

SITUATION FAIR-PLAY ÉQUIPES
AU 12/01/2023



LES RÉSULTATS DE LA SESSION 4



Rencontres internationales futsal
31 janvier 2023 - 1^{er} février 2023
Palais des Sports Lionel Terray - Saint-Brice-sous-Forêt 95350

FRANCE
FUTSAL U23
JAPON
フットサル日本代表

2023年1月31日
2023年2月1日




Terre de jeu & d'équilibre



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 janvier 2023

FC JOUY LE MOUTIER 2 / USO BEZONS 2

SENIORS D3/B du 13/11/2022

Appel du Club de Jouy le Moutier FC de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 12/12/2022 ayant décidé de donner le match référencé comme acquis sur le terrain, au motif que le joueur de Bezons USO mis en cause avait purgé sa suspension.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme ESCROIGNARD

MM BOISDENGGHIEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constate que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour FC Jouy le Moutier

Monsieur le Président excusé

Le responsable de l'équipe Savounien Winsley

Pour USO Bezons

Monsieur le représentant du Président El Hehdi Abdouni

Le responsable de l'équipe Sélim Aouimer

Monsieur le représentant de la 1^{ère} instance Jacques Letellier

Considérant que :

- La Cion de discipline du DVOF sur la saison 2021/2022 a sanctionné de 1 match ferme M Safir Laredj, joueur de Bezons licence 2546036802) avec comme date de départ le 16/05/2022.
- Le joueur concerné a participé à tous les matchs de l'équipe 2 Séniors de Bezons entre le 5 juin et le 9 octobre 2022, sans avoir purgé sa suspension
- La Commission de discipline a sanctionné Monsieur Laredj de 1 match de suspension à la date d'effet le 10/10/2022
- Que ledit joueur a purgé 1 match en ne participant pas au match du 23/10/2022 contre US Montsault Baillet,
- Que ledit joueur a ensuite participé aux matchs suivants à savoir du 06/11 contre Grosly FC et le 13/11 contre le FC Jouy le Moutier
- Le 07/12/2022, le FC Jouy le Moutier a fait une demande d'évocation par courriel officiel estimant que seul 1 match avait été purgé par l'intéressé,



- La Commission de 1^{ère} instance, dans sa décision du 12/12/2022, n'est pas remontée à la date de la 1^{ère} suspension sur la saison 2021/2022, et n'a donc pas pu relever que le joueur était sous le coup de 2 matchs de suspension cumulés dont 1 non purgé,
- Constatant cette suspension, et conformément à l'article 33 Ter du Règlement Sportif régissant le cas de l'évocation, il convient de remonter au 1^{er} match non homologué, en l'espèce celui du 13/11/2022 FC Jouy le Moutier 2/ Bezons Uso 2 pour appliquer la sanction administrative
- L'évocation du FC Jouy le Moutier doit donc être considérée comme recevable sur la forme et le fond
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Infirmes la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Dit Match perdu par pénalité à l'équipe Séniors D3/B de Bezons Uso

Motif : inscription d'un joueur suspendu

FC Jouy le Moutier : 3 points – 0 but

Uso Bezons : 0 point – 0 but

Rembourse les frais de dossier de 1^{ère} instance au FC Jouy le Moutier : 43.50€

Impute lesdits frais à Bezons : 53.50€

Amende à Bezons Uso : 100€

Motif : inscription d'un joueur suspendu

Inflige 1 match de suspension au joueur M Safir Laredj de l'Uso BEZONS licence 2546036802 à compter du 23 janvier 2023 pour participation à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Impute les frais d'appel de 64€ au Fc Jouy le Moutier

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 janvier 2023

AS Menucourt / ES Herblay 2

U18 D3/B du 02/10/2022

Appel du Club de ES Herblay de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 5/12/2022 ayant décidé, par la voie de l'évocation, de donner le match référencé comme perdu par pénalité, au motif que le joueur M Yacouba OUATTARA mis en cause avait participé au match susvisé sans être licencié.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme ESCROIGNARD

MM BOISDENGHIEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constata que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour AS Menucourt

Monsieur le Président ou son représentant : absent non excusé

Pour ES Herblay

Monsieur le Secrétaire Général Francis Fernandes

Le responsable de l'équipe Anicet Fléa

Monsieur le représentant de la 1^{ère} instance Jacques Letellier

Considérant que :

- Le joueur Yacouba Ouattara licence n°9604010602, né le 25/01/2006 est inscrit sur la feuille de match et a participé au match référencé en objet,

- Ledit joueur a, sous couvert de l'ES HERBLAY, formulé une demande de licence U17 le 13.09.2022., sachant que dès la demande de licence transmise, le joueur peut être sélectionné sur la FMI ; il apparaîtra avec une licence non valide le temps que la demande soit traitée par le service Licences.

Cette demande de licence a fait l'objet de refus :

. Le 18.10.2022 : refus en raison d'informations manquantes sur le bordereau de demande de licence

. Le 21.10.2022 : refus du dossier du joueur car le club a saisi le dossier comme si l'intéressé était de nationalité française alors qu'il est de nationalité étrangère.

Pour mémoire, pour le 1^{er} enregistrement d'un joueur mineur de nationalité étrangère, des pièces supplémentaires sont à fournir par rapport à un 1^{er} enregistrement d'un joueur mineur de nationalité française (cf. Guide de procédure pour la délivrance des licences – Annexe A.4)

- Par suite, une nouvelle demande de licence U17 (pour un joueur mineur étranger) a été formulée par le club le 06.11.2022. Cette nouvelle demande a également fait l'objet de refus les 10.11.2022 et 05.12.2022



- In fine, la demande de licence a été supprimée le 11.12.2022 faute d'avoir été régularisée dans les 30 jours suivant le 1^{er} refus (le 10.11.2022).
- Il convient dès lors de considérer que le club a fait jouer un joueur non licencié, situation ouvrant droit à évocation conformément à l'article 33 Ter du Règlement Sportif
- Les représentants du Clubs confirment les faits, et ont souhaité faire appel pour exprimer l'absence totale de tricherie de la part du Club, estimant que le dossier de demande de licence était complet mais se révélant a posteriori et au moment du traitement par la LPIFF, plus complexe que prévu
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ à l'ES Herblay

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 janvier 2023

Montsout Baillet US 2 / ES Herblay

SENIORS D4/A du 09/10/2022

Appel du Club de ES Herblay de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 5/12/2022 ayant décidé, par la voie de l'évocation, de donner le match référencé comme perdu par pénalité, au motif que le joueur M Yacouba OUATTARA mis en cause avait participé au match susvisé sans être licencié.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme ESCROIGNARD

MM BOISDENGLHIEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel

Constate que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Us Montsout Baillet

Monsieur le Président ou son représentant : absent excusé

Pour ES Herblay

Monsieur le Secrétaire Général Francis Fernandes

Le responsable de l'équipe Anicet Fléa

Monsieur le représentant de la 1^{ère} instance Jacques Letellier

Considérant que :

- Le joueur Yacouba Ouattara licence n°9604010602, né le 25/01/2006 (catégorie U17) est inscrit sur la FMI du match référencé en objet,
- Ledit joueur est un homonyme du joueur Yacouba Ouattara né le 17/11/2003, lequel est un joueur de catégorie U20 titulaire d'une licence à l'ES Herblay enregistrée le 13/09/2022
- Les représentants du Club expriment l'erreur administrative, l'éducateur ayant sélectionné sur la FMI le joueur U17 à la place du joueur U20
- Les représentants du Club estiment qu'il n'y avait aucune volonté de frauder puisque le joueur qui a participé au match est le joueur U20, dument licencié et qualifié, et inscrire un autre joueur non qualifié (et finalement non licencié) n'avait aucun intérêt



- Le Comité d'Appel confirme qu'on ne peut pour le cas d'espèce qualifier les faits de fraude, mais l'erreur administrative reconnue et dévoilée constitue un cas d'évocation à savoir « participation d'un joueur non licencié inscrit sur la FMI », et qu'une sanction administrative doit donc être infligée conformément au règlement

- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

N'impute pas les frais d'appel

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION ELECTRONIQUE DU 16 JANVIER 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ECOUEN FC

Match n°24615817 du 04/12/2022 SENIORS D1 ECOUEN FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

Le club de GOUSSAINVILLE FC 2 n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** du club de **GOUSSAINVILLE FC 2** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 21/11/2022.

Considérant que le 04/12/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **GOUSSAINVILLE FC 2** pour l'inscription et la participation du joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ECOUEEN FC 1**

Le match du 27/11/2022 est homologué donc le match du 04/12/2022 est pris en considération.

AMENDE : 100€ (GOUSSAINVILLE FC 2) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ECOUEN FC 1 : 43,50 €

DEBIT : GOUSSAINVILLE FC 2 : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT

ECOUEEN FC 1 : 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **FALL Ousmane licence 2548527950** à date d'effet le 23/01/2023.

**REPRISE DU DOSSIER BEZONS USO**

Match n°24685279 du 11/12/2022 U18 D2 A BEZONS USO 2 / CERGY PONTOISE FC 2

La Commission met le dossier en délibéré.

ÉVOCATION**ECOUCEN FC**

Match n°25450787 du 08/01/2023 CVO SENIORS 1 PIERRELAYE FC 1 / ECOUCEN FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUCEN FC 1 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ECOUCEN FC 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PIERRELAYE FC 1** sur l'inscription et la participation du joueur **DODIER Romain licence 2543366856** à la rencontre ci-dessus.

Le joueur **DODIER Romain licence 2543366856** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 05/12/2022

[Réponse impérative avant le 23/01/2023 avant 12h00](#)

USM BRUYÈRES BERNES

Match n°24660930 du 08/01/2023 SENIORS D4.A MONTMORENCY FC 2 / USM BRUYERES BERNES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € USM BRUYERES BERNES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **USM BRUYERES BERNES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MONTMORENCY FC 2** sur l'inscription et la participation du joueur **KHMIRI Sofiane licence 2545550638** à la rencontre ci-dessus.

Le joueur **KHMIRI Sofiane licence 2545550638** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 14/11/2022

[Réponse impérative avant le 23/01/2023 avant 12h00](#)

**RÉSERVE****BEAUCHAMP AS 11**

Match n°24673284 du 08/01/2023 ANCIENS D2 POULE B MENU COURT AS 12 / BEAUCHAMP AS 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS 12 (réserve)

Réserve du club de **BEAUCHAMP AS 12** confirmée LE 10 JANVIER 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **MENUCOURT AS 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **MENUCOURT AS n'a** participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : ANCIENS CVO du 18/12/2022 GARGES FCM 11 /MENUCOURT AS 11

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

COSMO TAVERNY 2

Match n°25450800 du 08/01/2023 COUPE DU COMITE SENIORS 2 COSMO TAVERNY 2 / ASSO 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO DE TAVERNY 2 (réserve)

Réserve du club de **COSMO TAVERNY 2** confirmée LE 10 JANVIER 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **ASSO 3** ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, aucun joueur de l'équipe supérieure du club du **ASSOA a** participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable en la forme, non fondée

Match de référence : SENIORS R1 du 03/12/2022 ASSO 1 /CERGY PONTOISE 1

Match de référence : SENIORS R3 du 04/12/2022 OL PANTIN /ASSOA 2

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Champagne Sfc 95 1	Montmorency Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------------	------------------	-----------------------------

Champagne Sfc 95 1 : **AVERTISSEMENT**

Montmorency Fc 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Chaumontel Luzarches 1	Ermont As 1	Les deux clubs responsables
------------------------	-------------	-----------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : **AVERTISSEMENT**

Ermont As 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 13 JANVIER 2023

Cergy Pontoise Fc 2	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 2 : **AVERTISSEMENT**

Auvers Ennery Fc 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Persan Us 03 3	Champagne Sfc 95 2	Les deux clubs responsables
----------------	--------------------	-----------------------------

Persan Us 03 3 : **AVERTISSEMENT**

Champagne Sfc 95 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Montmorency Fc 2	Garges Fcm 2	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : AVERTISSEMENT

Garges Fcm 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

St Brice Fc 3	Cergy Pontoise Fc 4	Les deux clubs responsables
---------------	---------------------	-----------------------------

St Brice Fc 3 : AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Futsal D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Osny United 2	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------	-----------------------------

Osny United 2 AVERTISSEMENT

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Persan Us 03 2	St Brice F.C. 2	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : AVERTISSEMENT

St Brice F.C. 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Attainville Futsal C 2	As Futsal Argenteuil 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 2 : AVERTISSEMENT

As Futsal Argenteuil 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Attainville Futsal C 1	Sportifs De Garges 1	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 1 : AVERTISSEMENT

Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A

Journée du 14 JANVIER 2023

Montmorency Fc 1	Entente Ssg 1	Les deux clubs responsables
------------------	---------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Féminins A 8 / Phase 2 / Poule B

Journée du 14 JANVIER 2023

Argenteuil Rc 1	Garges Fcm 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 1: AVERTISSEMENT

Garges Fcm 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule C

Journée du 14 JANVIER 2023

St Ouen L'Aumone As 2	Mery Meriel Bessanco 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumone As 2 AVERTISSEMENT

Mery Meriel Bessanco 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Thillay Esm 1	Goussainville Fc 3	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------	-----------------------------

Thillay Esm 1 AVERTISSEMENT

Goussainville Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Montsoul Baillet Us 11	Usc Saint Gratien 11	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------------	-----------------------------

Montsoul Baillet Us 11 : 100€ AMENDE

Usc Saint Gratien 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 15 JANVIER 2023

Pierrelaye Fc 2	Roissy En France Us 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Pierrelaye Fc 2 : 100€ AMENDE

Roissy En France Us 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Champagne Sfc 95 1	Adamois Ol 2	Les deux clubs responsables
--------------------	--------------	-----------------------------

Champagne Sfc 95 1 : AVERTISSEMENT

Adamois Ol 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 15 JANVIER 2023

Persan Us 03 2	St Brice Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Persan Us 03 2 : AVERTISSEMENT

St Brice Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Marcouville City Cp 1	Ermont A.S. 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Marcouville City Cp 1 : AVERTISSEMENT

Ermont A.S. 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 15 JANVIER 2023

Sportifs De Garges 2	Attainville Futsal C 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Sportifs De Garges 2 : AVERTISSEMENT

Attainville Futsal C 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 05 DECEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)**

Réclamation de ST LEU

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 03 DECEMBRE 2022

St Brice F.C. 4	St Leu 95 Fc 2	RETRAIT AMENDE
-----------------	----------------	----------------

St Leu 95 Fc 2 : RETRAIT AMENDE

La commission n'a pas reçu de mail expliquant la non-utilisation de la FMI le lundi matin suivant la rencontre. IL Y A UN AVERTISSEMENT POUR CETTE RENCONTRE



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – El Fakri I- Traon - N'Diaye

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusés : MM. Sénécal – Cokgul

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



REPORT DES MATCHES

Les matches de la journée du 18/12/2022 des catégories SENIORS, U16 et U18 sont reportés au 19/02/2023

REMERCIEMENTS ARBITRE

- **BOUGRAF Housem**
- **FRESQUET Cédric**

COURRIERS CLUBS

PIERRELAYE FC

SENIORS D4 POULE C

26/03/2023 PIERRELAYE / COURDIMANCHE AS

23/04/2023 PIERRELAYE / FONTENAY FC

04/06/2023 PIERRELAYE / PARMAIN AC

En cas de non-communication de votre terrain de repli le vendredi à 12h00 Avant la rencontre, le match concerné sera neutralisé et perdu par pénalité au club de PIERRELAYE.

ADAMOIS OL

Courriel du 12/01/2023

Les matches à domicile pour la saison 2022/2023 des équipes :

SENIORS D2 Poule B se jouerons à 14H00

U18 D1 12H00

U18 D2 POULE A 12H00

U 16 D1 12H00

U16 D2 12H00

U14 D2 POULE B 14H00

U14 D3 POULE B 14H00

ST PRIX ES

Courriel du 15/01/2023

U18 D2 Poule A

Match n°24685248 du 19/02/2023

ES ST PRIX 1 / AS COURDIMANCHE 1

Match à jouer le 18/02/2023 à 17h00

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 15/01/2023

U16 D2 Poule B

Match n°24689696 du 15/01/2023

ENT. MARLY ES FONTENAY FC 2 / MAGNY FC

Frais d'arbitrage réglés par le club de Marly : recrediter le club de l'ES Marly, debiter le club de MAGNY FC des frais de déplacement de ce match (48,50 €)

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 15/01/2023

U18 D3 Poule A

Match n°24685547 du 15/01/2023

ENT. MARLY ES FONTENAY FC 2 / MENU COURT AS

Frais d'arbitrage réglés par le club de Marly : recrediter le club de l'ES Marly, debiter le club de l'AS MENU COURT des frais de déplacement de ce match (48,50 €)

**GROSLAY FC**

U16 D3 Poule B

Match n° 24689701

GROSLAY / ARNOUVILLE

En l'absence de la FMI veuillez nous fournir une feuille de match papier dûment rempli, en l'absence de cet élément le match sera perdu par pénalité pour le club recevant.

DATES – TERRAINS – HEURES**PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL**

Courriel du 17/01/2023

Anciens D2 Poule A

Match n°24673165

PORTUGAIS PAIX VIVRE 11 / ECOUEN FC 12

Match à jouer le 29/01/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MONTMAGNY FC

Courriel du 17/01/2023

U14 D4 Poule A

Match n°24696233 du 21/01/2023

MONTMAGNY FC / PONTOISIENNE JS

Nouvel horaire : 16h30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FRANCE ALGERIE FOOT

Courriel du 17/01/2023

ANCIENS D4 Poule B

Match n°24674367 du 22/01/2023

FRANCE ALGERIE FOOT / MONTIGNY FC

Le match se déroulera au stade Jean JAURES, 30 rue Jean Jacques ROUSSEAU à ARGENTEUIL

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)**GROSLAY FC**

Courriel du 12/01/2023

ANCIENS D2 Poule B

Match n°24673323 du 12/03/2023

GROSLAY FC 12 / ERMONT AS 11

Nouvelle date : 19/02/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCHES PERDUS PAR PENALITE**

*ART 40.1 du RS du DVOF
Voir PV du 03/01/2023*

*SENIORS D4 POULE C
Match N° 24679275 du 15/01/2023
PIERRELAYE FC 2 / US ROISSY 2*

<i>PIERRELAYE FC 2</i>	<i>-1 pt</i>	<i>0but</i>
<i>US ROISSY</i>	<i>3pts</i>	<i>3buts</i>

MATCHES À JOUER**29 JANVIER 2023**

*Seniors D3 Poule A
Match n°24617409
AUVERS ENNERY FC 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1*

*Seniors D3 Poule A
Match n°24673421
AUVERS ENNERY FC 11 / PORT. PERSAN ASC 12*

*Seniors D4 Poule C
Match n°24679271
FONTENAY FC 2 / FRETTOISE ES 1*

*Anciens D2 Poule A
Match n°24673165
PORTUGAIS PAIX VIVRE 11 / ECOUEN FC 12*

*Anciens D3 Poule A
Match n°24673419
PIERRELAYE FC 11 / FONTENAY FC 11*

*Anciens D3 Poule B
Match n°24673551
AS. SURVILLIERS / EAUBONNE CSM*

18 FEVRIER 2023

*U18 D2 Poule A
Match n°24685248
ES ST PRIX 1 / AS COURDIMANCHE 1
Match à jouer le 18/02/2023 à 17h00*

*U14 D4 Poule D
Match n°24673551
AS. SURVILLIERS / MONTIGNY FC*



19 FEVRIER 2023

U18 D2 Poule A

Match n°24685277

ERAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC1

25 FEVRIER 2023

ANCIENS D4 Poule B

Match n°24674371

FOSSÉS UF 12 / US ROISSY 12

U14 D4 Poule D

Match n°25075848

FOSSÉS UF 2 / SURVILLIERS AVENIR

05 MARS 2023

ANCIENS D3 Poule B

Match n°24673547

GARGES FCM 12 / ARNOUVILLE F.AS 11

PREMIER FORFAIT SANS AMENDE

MAGNY EN VEXIN**Critérium +55 ans Poule A**

Match n° 24682355 du 22/01/2023

MAGNY EN VEXIN FC 25 / ST LEU 95FC 25

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

MONTMORENCY FC**SENIORS D4 Poule A**

Match n° 24660951 du 15/01/2023

ARNOUVILLE F. AS 2 / MONTMORENCY FC 2

MONTMORENCY FC 2	Amende 24€
MONTMORENCY FC 2	0 but -1 pt
ARNOUVILLE F. AS 2	5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY FC 1**U16 D3 Poule E**

Match n° 24690093 du 15/01/2023

DEUIL ENGHIEU FC 1 / AUVERS ENNERY FC 1

AUVERS ENNERY FC 1	Amende 24 €
AUVERS ENNERY FC 1	0 but -1 pt
DEUIL ENGHIEU FC 1	5 buts 3 pts

**MAGNY VEXIN FC 1****U16 D3 Poule B**

Match n° 24689696 du 15/01/2023

ENT. MARLY FONTENAY 2 / MAGNY VEXIN FC 1

MAGNY VEXIN FC 1 Amende 24 €

MAGNY VEXIN FC 1	0 but	-1 pt
ENT. MARLY FONTENAY 2	5 buts	3 pts

BEZONS USO**U16 D3 Poule A**

Match n° 24689568 du 15/01/2023

FRANCONVILLE FC 2 / BEZONS USO 2

BEZONS USO 2 Amende 24 €

BEZONS USO 2	0 but	-1 pt
FRANCONVILLE FC 2	5 buts	3 pts

ST BRICE FC**U16 D3 Poule B**

Match n° 24689685 du 08/01/2023

FOSSES FU 2 / ST BRICE FC 4

ST BRICE FC 4 Amende 24 €

ST BRICE FC 4	0 but	-1 pt
FOSSES FU 2	5 buts	3 pts

MARLY FONTENAY**U18 D3 Poule A**

Match n° 24685547 du 15/01/2023

ENT MARLY ES FONTENAY 1 / AS MENU COURT 1

AS MENU COURT 1 Amende 24 €

AS MENU COURT 1	0 but	-1 pt
ENT MARLY ES FONTENAY 1	5 buts	3 pts

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

U14 D4 Poule C

Match n°24696402 du 03/12/2022

EMMB 2 / MONTSOULT BAILLET US 1

SENIORS FEMININES D1

Match n°24699919 du 12/11/2022

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / ST PRIX ES 1

Secrétaire de Séance

M. Jean-Yves TRAON

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

Commission du 09 JANVIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o1er = **24€**

o2ème = 27.5€

o3ème = **33.5€ + Forfait Général 57€ = 90.5€**

Catégories seniors F

o1er = **31€**

o2ème = **37.5€**

o3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

FMI - FEUILLES DE MATCHS

**NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FMI DOIT ETRE
IMPÉRATIVEMENT UTILISÉE.**

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA FMI - UN MAIL
JUSTIFICATIF SERA EXIGÉ (PAR LES 2 CLUBS) ET LES
MOTIFS VÉRIFIÉS INFORMATIQUEMENT DEVRONT ETRE
RECEVABLES.

**SI LES INFORMATIONS NE CONCORDENT PAS UNE
AMENDE SERA ATTRIBUÉE AUX CLUBS FAUTIFS.**

SI PAS DE FMI

UNE FEUILLE DE MATCH DEVRA ETRE ÉTABLI.

**SEULES LES FEUILLES DE MATCH PRÉSENTENT SUR CE PV
ET DANS L'ONGLET « DOCUMENTS » SUR LE SITE DU DVOF
SERONT RECEVABLES.**



FEUILLE DE MATCHS FOOT A 8 – U11F A SENIORS F



Numéro de Match : Code Internet :
Compétition :
Journée : Lieu :
Phase et Poule : Phase Poule

Date	Score
CLUB RECEVANT	
CLUB VISITEUR	

Feuille de Match à renvoyer sous 48h à :
 District du Val d'Oise de Football
 6 Avenue du Bosquet
 95560 BAILLET EN FRANCE

Signature de l'arbitre :

ARBITRE CENTRAL	
Nom et prénom	
N° de Licence	

EQUIPE RECEVANTE :				EQUIPE VISITEUSE :			
N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistantes (cocher les cases)	N° Maillot	N° Licence	Nom & Prénom	Arbitres assistantes (cocher les cases)
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
7				7			
8				8			
9				9			
10				10			
11				11			
12				12			
N° de Licence Educateur				NOM & PRENOM DE L'EDUCATEUR			
N° de Licence Dirigeant				NOM & PRENOM DU DIRIGEANT			

Les observations éventuelles sont à signaler au dos de la feuille.



COURRIERS

ST PRIX ES

Mail du 16/01/23

Nous avons bien reçu votre demande de changement d'horaire.

Nous ne pouvons pas valider l'horaire de 14H sans l'accord de votre adversaire, l'horaire proposé étant en dehors des créneaux officiels de pratique.

Nous vous invitons à faire une demande footclub.

Si aucun accord n'est trouvé et que vous ne pouvez pas accueillir votre adversaire, **la rencontre devra être inversée.**

RENCONTRES REPORTÉES

20 JANVIER 2023

SENIORS F

Match 2555356

ENT HERBLAY ST LEU 2 / MAGNY US CANTON 1

04 FEVRIER 2023

U18F

Match 25561381

FOSSES FU 1 / MONTMAGNY FC 1

18 FEVRIER 2023

U15F

Groupe B

Match 25520398

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

U15F

Groupe B

Match 25554601

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

FRANCONVILLE FC

U15F

Groupe A

Match 25520421 – 13/05/23

DEMANDE INVERSION DE RENCONTRE

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / FRANCONVILLE FC 1

Modification Terrain

*Parc des sports et loisirs 1 à ST OUEN AUMONE

CERGY PONTOISE FC

U15F

Groupe C

Match 25554606 – 21/01/23

CERGY PONTOISE FC 2 / ECOUEN FC 1

Modification Lieu & Horaire

*Nouvel Horaire 13h30

*Complexe Sportif Salif Keita 2 à Cergy

ENT HERBLAY ST LEU

SENIORS F

Match 25555336 – 20/01/23

ENT HERBLAY ST LEU 2 / MAGNY US CANTON

Modification Lieu & Horaire

*Stade des Beauregards 3 à Herblay

APPEL À FEUILLE DE MATCHSOSNY FC

U15F – groupe A

Match 25520399 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*CERGY PONTOISE FC

U15F – groupe C

Match 25520472 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*ST OUEN L'AUMONE AS

U15F – groupe C

Match 25520473 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*GONESSE RC

U15F – groupe C

Match 25520474 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*BEZONS USO

U15F – groupe C

Match 25520476 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*CHAUMONTEL LUZARCHES

SENIORS F

Match 25555341 du 14/01/23

*1^{er} appel le 16/01/23*CERGY PONTOISE FC

SENIORS F

Match 25555342 du 14/01/23

1^{er} appel le 16/01/23



FORFAITS AVISÉS

BELLOY ST MARTIN ASC

U15F – groupe B

Match 25554604 du 14/01/23

1^{er} FORFAIT

LAURA DUPUIS 1^{er} TOUR EN FIVE

FOOT POWER FIVE
36 RUE DES POMMIERS
95240 CORMEILLES EN PARISIS

SAMEDI 28 JANVIER 2023
RDV À PARTIR DE 13H00

Les équipes ci-dessous ont rdv à partir de 13H00 pour début épreuves à 14H
TOUTES équipes absentes au début de la compétition et prêtes à jouer seront déclarées forfaits

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE GROUPE SERONT QUALIFIES POUR LA FINALE EN FUTSAL.

GROUPE A

1. OSNY FC
2. FOSSES FU
3. MONTMAGNY FC
4. ECOUEN FC
5. ENT HERBLAY ST LEU

GROUPE B

1. PERSAN US
2. GROSLAY FC
3. ST PRIX ES
4. ADAMOIS OL
5. BEZONS USO

GROUPE C

1. BELLOY ST MARTIN ASC
2. DEUIL ENGHEN FC
3. MONTMORENCY FC
4. COSMO TAVERNY
5. SARCELLES AAS



DIMANCHE 29 JANVIER 2023 À PARTIR DE 8H00

Les équipes ci-dessous ont rdv à partir de 08H00 pour début épreuves à 9H
TOUTES équipes absentes au début de la compétition et prêtes à jouer seront déclarées forfaits

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE GROUPE SERONT QUALIFIES POUR LA FINALE EN FUTSAL.

GROUPE C

- 1 ENT BEAUMONT MOURS
- 2 ENT SOISY ESSG
- 3 GOUSSAINVILLE FC
- 4 PUISEUX LOUVRES 95 FC
- 5 ERAGNY FC

GROUPE D

- 1 ST OUEN L'AUMONE AS
- 2 GONESSE RC
- 3 ARGENTEUIL FC
- 4 ARGENTEUIL RC
- 5 CERGY PONTOISE FC

GROUPE E

- 1 ST BRICE FC
- 2 ROISSY EN France FC
- 3 FRANCONVILLE FC
- 4 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet – N'Diaye

Absents excusés : MM. Lalotte – Lacour – Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COURRIERS

ARGENTEUIL RC

Mail du 10/01/2023

Pris note de votre courrier concernant votre match de championnat à la même date que votre rencontre de coupe, nous programmons celle-ci au samedi 28 janvier 2023.

GROSLAY FC

Mail du 11/01/2023

Pris note de votre courrier concernant votre match de ligue le même jour, nous vous informons que celui-ci est reporté au 25/01/2023 à 20H00.

ST OUEN L'AUMÔNE AS

Mail du 13/01/2023

Pris note de votre courrier concernant votre match du 04 février 2023 en U15F, je vous informe que vous n'avez qu'un match comme indiqué, nous sommes dans l'attente du résultat du match (MONTMORENCY FC / CERGY PONTOISE FC) donc soit vous allez jouer CERGY PONTOISE FC soit MONTMORENCY FC.

APPEL À CANDIDATURE

La Commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des tirages des $\frac{1}{4}$ et des $\frac{1}{2}$ FINALES DES COUPES DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL

Pour le mardi 07 février 2023

De 18h00 à 21h00

Merci de nous faire parvenir votre candidature au plus tard :
le lundi 23 janvier 2023

APPEL À CANDIDATURE COUPE COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 18 MAI 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos candidatures.



APPEL À CANDIDATURE COUPE DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 17 et 18 JUIN 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires au minimum
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos candidatures.

TIRAGES

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14

QUART SDE FINALE DU 04 MARS 2023 A 15H00 – CVO U14

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les quarts de finale du samedi 4 mars 2023

COUPE DU COMITÉ – U14

DEMI-FINALES DU 04 MARS 2023 A 15H00 – U14

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les demi-finales du samedi 4 mars 2023

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - +55 ANS

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2023 A 9H30 – +55 ANS

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les quarts de finale du dimanche 26 février 2023

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - +45 ANS

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2023 A 09H30 – +45 ANS

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les quarts de finale du dimanche 26 février 2023



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

Huitième de finale du 29/01/2023 A 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 11	CERGY PONTOISE FC 11
2	COSMO TAVERNY 11 OU MONTIGNY FC 95 11	GROSLAY FC 11
3	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 11	EZANVILLE ECOUEN US 11
4	MONTMAGNY FC 11	GARGES FCM 11
5	CERGY PORTUGAIS 11	GONESSE RC 11
6	OSNY FC 11	ECOUEEN FC 11
7	MERY MERIEL BESSANCOURT 11	BOUFFEMONT ACF 11
8	SARCELLES AAS 11 OU ARGENTEUIL FC 11	HERBLAY SUR SEINE FC 11

Le vainqueur de la rencontre Cosmo Taverny / Montigny FC 95 recevra Groslay FC le mercredi 01/02/23 à 20h

COUPE DU COMITÉ - ANCIENS

QUART DE FINALE DU 29 JANVIER 2023 A 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	COURDIMANCHE AS 12	ECOUEEN FC 12
2	FRANCONVILLE FC 12	MONTMAGNY FC 12
3	GONESSE RC 12	MENUCOURT AS 12
4	ST PRIX ES 12	ST LEU 95 FC 12

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - CDM

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2023 A 09H30 – CVO CDM

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les quarts de finale du dimanche 26 février 2023

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 04 MARS 2023 A 15H00 – CVO SENIORS F

Prochain tirage mardi 07 février 2023 pour les quarts de finale du samedi 04 mars 2023



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

TOUR DE CADRAGE DU 29 JANVIER 2023 A 14H30 – CVO SENIORS 1

Match	CLUB	CLUB
1	PERSAN US 03 1	GROSLAY FC 1
2	GOUSSAINVILLE FC 1	ERMONT AS 1
3	VIARMES ASNIERES OL 1	FRANCONVILLE FC 1
4	BEZONS USO 1	COSMO TAVERNY 1
5	MENUCOURT AS 1	GARGES FCM 1
6	DEUIL ENGHIEU FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
7	PIERRELAYE FC 1	ARGENTEUIL FC 1
8	CHAMPAGNE SFC 95 1	RC ARGENTEUIL 1
9	JOUY LE MOUTIER FC 1	ST LEU 95 FC 1

Prochain tirage mardi 01 février 2023 pour les huitièmes de finale du dimanche 19 février 2023

COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

QUARTS DE FINALE DU 29 JANVIER 2022 A 14H30 – CVO SENIORS 2

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OL 2	FRANCONVILLE FC 2
2	RC ARGENTEUIL 2	BEZONS USO 2
3	GROSLAY FC 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 3
4	ARGENTEUIL FC 2	ST LEU 95 FC 2

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F

HUITIEMES DE FINALE DU 4 FEVRIER A 15H – CVO U15F

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	ENT SSG SOISY A.M. 1
2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1	MONTMORENCY FC 1 OU CERGY PONTOISE FC 1
3	OSNY FC 1	SARCELLES AAS 1
4	ES HERBLAY 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
5	ROISSY EN FRANCE US 1	GOUSSAINVILLE FC 1
6	ECOUEU FC 1	ST BRICE FC 1
7	MERY MERIEL BESSANCOURT 1	COSMO TAVERNY 1
8	MONTMAGNY FC 1	ERAGNY FC 1



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – U18

HUITIEMES DE FINALE DU 29 JANVIER A 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ES HERBLAY	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1 OU ADAMOIS OL 1
2	ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1 OU MONTMAGNY FC 1	ST PRIX ES 1
3	CERGY PONTOISE FC 1	GARGES FCM 1
4	VAUREAL FCM 1	ENT SSG 1
5	ECOUEEN FC 1	ST BRICE FC 1
6	ST LEU 95 FC 1	SARCELLES AAS 1
7	BEZONS USO 1	ROISSY EN FRANCE US 1
8	PIERRELAYE FC 1 OU GOUSSAINVILLE FC 1	ARGENTEUIL RC 1

ST LEU 95 FC

Footclubs du 16/01/2023

ST LEU 95 FC 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à ST LEU LA FORET.

ADAMOIS OL

Footclubs du 11/01/2023

ADAMOIS OL 1 / ST OUEN L'AUMÔNE AS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 20H00.

Accord des deux clubs.



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16

HUITIEMES DE FINALE DU 29 JANVIER A 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1	COSMO TAVERNY 1
2	ARGENTEUIL RC 1	SARCELLES AAS 1
3	PERSAN US 03 1	ROSSY EN FRANCE US 1
4	BEZONS USO 1	ST BRICE FC 1
5	FRANCONVILLE FC 1	ENT ES MARLY FONTENAY 1
6	ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1
7	OSNY FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
8	MONTMAGNY FC 1	ADAMOIS OL 1

RC ARGENTEUIL

Footclubs du 16/01/2023

RC ARGENTEUIL 1 / SARCELLES AAS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 15H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

COUPE DU COMITÉ - U16

QUARTS DE FINALE DU 29 janvier 2023 A 14H30 – COMITÉ U16

Match	CLUB	CLUB
1	RC ARGENTEUIL 2	ST BRICE FC 2
2	ES HERBLAY 2	CERGY PONTOISE FC 3
3	ERAGNY FC 2 OU COSMO TAVERNY 2	SARCELLES AAS 4
4	ENT SSG 3	GARGES FCM 2

COSMO TAVERNY

Footclubs du 16/01/2023

COSMO TAVERNY 2 / ERAGNY FC 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF JEAN BOUIN 2 à TAVERNY.

Prévenir vos adversaires.

RC ARGENTEUIL

Footclubs du 16/01/2023

RC ARGENTEUIL 2 / ST BRICE FC 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera à 13H00 au STADE DU COUDRAY 1 à ARGENTEUIL.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F****HUITIEMES DE FINALE DU 21 JANVIER A 15H – CVO U18F**

Match	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 1	ERAGNY FC 1
2	ENT SSG SOISY A.M	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1
3	GARGES FCM 1	FRANCONVILLE FC 1
4	MONTMAGNY FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
5	FOSSÉS FU 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
6	RC ARGENTEUIL 1	ST BRICE FC 1

SANNOIS ST GRATIEN ENT**Footclubs du 11/01/2023***ENT SSG SOISY A.M. 1 / ST OUEN L'AUMÔNE AS 1*Changement de date :**Cette rencontre se jouera le 26/01/2023**

Accord des deux clubs.

DEUIL ENGHIEU FC**Mail du 10/01/2023**

Pris note de votre courrier concernant votre match de championnat le même jour, votre rencontre de coupe est donc reportée au 28/01/2023.

FOSSÉS FU 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Cette rencontre se jouera le 28/01/2023

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 16 JANVIER 2023

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin – Le Nagard

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusé M. Sénécal

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 12 01 23

Pris note de l'adresse du stade pour les plateaux U6/U7 & U8/U9 : Stade Alain Mimoun – Bd Héloïse à Argenteuil

BEAUCHAMP AS : Mail du 12 01 23

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 15 01 23

Pris note de vos remarques concernant le centre n° 25 du Festival Foot U13 à Neuville AS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 15 01 23

Pris note de votre interrogation concernant votre équipe U12 pour la 2^{ème} phase du critérium. Votre équipe est intégrée en série 1

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 13 01 23

Pris note de votre demande concernant l'engagement de vos équipes U10/U11

BEZONS USO : Mail du 14 01 23

Pris note de vos remarques concernant le centre n° 25 du Festival Foot U13 à Neuville AS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 12 01 23

Pris note du forfait non avisé (mail de 16h31) de vos équipes U6/U7 sur le centre de Soisy AM FC du 14 01 23

EAUBONNE CSM : Mail du 12 01 23

Pris note de votre interrogation concernant la fermeture des installations de Surveilliers. La commission ne comprend pas votre mail car ce club ne recevait pas de centre du Festival Foot U13 et vous n'avez aucune équipe d'inscrite sur le Festival Foot U13

ERAGNY AS : Mail du 14 01 23

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes supplémentaires U9 pour la 2^{ème} phase. LA commission vous rappelle que les modifications d'engagement, conformément aux différents PV et informations parues sur le Site du DVOF, étaient à faire sur FAL avant le 31 12 22

ERAGNY AS : Mail du 14 01 23

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes supplémentaires U8 pour la 2^{ème} phase. La commission vous rappelle que les modifications d'engagement, conformément aux différents PV et informations parues sur le Site du DVOF, étaient à faire sur FAL avant le 31 12 22

ERAGNY AS : Mail du 13 01 23

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes supplémentaires U10/U11 pour la 2^{ème} phase. LA commission vous rappelle que les modifications d'engagement, conformément aux différents PV et informations parues sur le Site du DVOF, étaient à envoyer au plus tard le 19 12 22. Les calendriers étant établis, il n'est plus possible d'ajouter des équipes

ERAGNY AS : Mail du 14 01 23

Pris note de votre demande de désengagement d'une équipe U12/U13 pour la 2^{ème} phase. LA commission vous rappelle que les modifications d'engagement, conformément aux différents PV et informations parues sur le Site du DVOF, étaient à envoyer au plus tard le 19 12 22. Les calendriers étant établis, il n'est plus possible de les modifier. La commission vous demande de prévenir vos adversaires pour chaque match.

ERMONT AMS : Mail du 10 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau à Soisy AM FC du 14 01 2

**ENTENTE SSG** : Mail du 13 01 23

Pris note de la réception de votre feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 10 à Ermont AMS

EZANVILLE US : Mail du 16 01 23

Pris note de votre interrogation concernant les critères U10/U11 et U12/U13 pour la 2^{ème} phase.

FONTENAY FC : Mail du 10 01 23

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes supplémentaires U6/U7 pour la 2^{ème} phase. La commission vous informe que le plateau U6/U7 du 14 01 23 était sur la 1^{ère} phase.

FOSSÉS UF : Mail du 11 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de Roissy US du 14 01 23

FRANCONVILLE FC : Mail du 13 01 23

Pris note de votre demande de modification de série de vos équipes U12/U13 suite au retrait de votre équipe du critérium U13 Avenir

FRETTOISE ES : Mail du 10 01 23

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes supplémentaires U6/U7 & U8/U9. Conformément aux différents PV de la commission et informations parues sur le site du DVOF, les modifications d'engagement d'équipes U6/U7 & U8/U9 étaient à faire sur FAL au plus tard le 31 12 22

GONESSE RC : Mail du 10 01 23

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes supplémentaires U6/U7. Conformément aux différents PV de la commission et informations parues sur le site du DVOF, les modifications d'engagement d'équipes U6/U7 & U8/U9 étaient à faire sur FAL au plus tard le 31 12 22

HERBLAY ES : Mail du 13 01 23

Pris note de votre demande de report des matchs de critérium U12/U13 de la 1^{ère} phase. La 2^{ème} phase débute ce samedi 21 01 23, la commission ne reporte plus les rencontres non jouées de la 1^{ère} phase. Ceux-ci n'ont aucune incidence car pas de classement.

LE THILLAY ESM : Mail du 13 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur le centre n° 6 à Beauchamp AS du Festival Foot U13

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 12 01 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes U6/U7 du 03 12 22. Après vérification, la commission confirme le forfait avisé.

NEUVILLE AS : Mail du 16 01 23

Pris note de votre interrogation sur le centre du Festival Foot U13 du 14 01 23. La commission est très surprise de votre mail car le tirage des centres du Festival Foot U13 est paru dans les PV du 19 12 22 – 03 01 23 et 09 01 23. Conformément au règlement le centre ne peut se rejouer. L'équipe Neuville AS 1 est déclarée forfait pour cette compétition.

OSNY FC : Mail du 12 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 sur le centre de la Coupe U12 à St Prix ES du 14 01 23

OSNY FC : Mail du 10 01 23

Pris note de votre interrogation concernant les dates du Challenge U10 et U11. La commission vous confirme que le 2^{ème} tour du Challenge U10 & U11 aura lieu le samedi 28 Janvier 2023



PERSAN US : Mail du 04 01 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes U9 du 26 11 22. Après vérification, la commission confirme le forfait.

PERSAN US : Mail du 16 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre U9 du 21 01 23 et du forfait de vos équipes U9

ROISSY US : Mail du 10 01 23

Pris note de votre interrogation concernant les dates du Challenge U10 et U11. La commission vous confirme que le 2^{ème} tour du Challenge U10 & U11 aura lieu le samedi 28 Janvier 2023

ROISSY US : Mail du 14 01 23

Pris note de votre demande de documents. La commission demande au club de Roissy de lui donner des précisions sur leur demande concernant les feuilles du centre n° 16 du Festival Foot U13 à Sarcelles AAS du 14 01 23

SARCELLES AAS : Mail du 12 01 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 14 01 23 et du forfait avisé de vos équipes.

SARCELLES AAS : Mail du 12 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de St Brice FC du 14 01 23

SARCELLES AAS : Mail du 13 12 22

Pris note de votre interrogation concernant l'exclusion de votre équipe U12 du critérium Avenir

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 11 01 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur le plateau du 21 01 23

VEXIN AS : Mail du 13 01 23

Pris note du forfait avisé de votre équipes U13 sur le centre n° 8 du Festival Foot U13 à Garges FCM du 14 01 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 01 23

Pris note de votre contestation d'amende concernant le forfait non avisé d'une équipe U10/U11. Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 14 01 23

Pris note de votre remarque concernant votre déplacement à Belloy St Martin pour le plateau U6/U7. La commission vous informe que les modifications de certains centres ont eu lieu mardi 10 01 en fin de matinée et donc visibles sur le site du DVOF aussitôt après. De plus la commission a noté dans son PV du 09 01 23 de bien vérifier les centres avant les déplacements de vos équipes.

Mairie de FOSSES : Mail du 16 01 23

Pris note de l'arrêté municipal de fermetures des installations du Stade Auguste Delaune à Fosses les 21 & 22 01 23

PLATEAU U8/U9 DU 21 JANVIER 2023

En raison de diverses modifications, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux U8 et U9 du 21 Janvier 2023

PLATEAU U6/U7 DU 28 JANVIER 2023

La commission a décidé d'annuler la programmation du plateau U6/U7 du 28 Janvier 2023 suite à l'occupation de nombreux sites du fait de la tenue des Challenges U10 & U11.



CRITÉRIUM U10 / U11 – PHASE 2

Vous trouverez ci-dessous les groupes pour la 2^{ème} phase du critérium. Le calendrier est visible sur le site du DVOF et la 1^{ère} journée aura bien lieu ce samedi 21 janvier 2023

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	SERIE 4
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A-B-C-D
1	CHAUMONTEL-LUZ AS	1	VIARMES-ASNIERES OL 2	1	DEUIL-ENGHIEN FC 2	1	ST LEU FC 2
2	ENT. BOISSY-CHARS	2	BOUFFEMONT AC	2	AUVERS-ENNERY FC	2	ARGENTEUIL FC 2
3	GAFEPB	3	BELLOY ST MARTIN ASC	3	VEXIN AS	3	GOUSSAINVILLE FC 1
4	PRESLES USL	4	LE THILLAY ESM	4	ERAGNY AS 2	4	EZANVILLE -ECOUEEN US
5	PARMAIN AC	5	SARCELLES AAS 3	5	MENUCOURT AS	5	PUISEUX-LOUVRES FC
6	VALLÉE Sausseron ES	6	HERBLAY ES 2	6	FOSSES FU	6	SARCELLES AAS 2
7	JOUY LE MOUTIER FC 2	7	GARGES FCM 2	7	BEAUCHAMP AS	7	ST PRIX ES
8	CERGY-PONT FC 3	8	SURVILLIERS AV	8	ROISSY US	8	ERMONT AmS 2
9	BEAUMONT-MOURS ENT 2	9	ST LEU FC 3	9	GROSLAY FC	9	COURDIMANCHE AS
10	EXEMPT	10	VEMARS ST WITZ FC	10	FONTENAY EN PARISIS FC	10	PONTOISIENNE JS
		11	PIERRELAYE FC	11	MONTMORENCY FC 2		
		12	SOISY AM FC 1	12	MONTIGNY FC 1		
			GR C-D				GR E-F-G-H
		1	BEAUMONT-MOURS ENT 1			1	ARNOUVILLE FAS
		2	DEUIL-ENGHIEN FC 3			2	ST OUEN AS 2
		3	MONTSOULT-BAILLET US			3	BEZONS USO 2
		4	FRETTOISE ES			4	GOUSSAINVILLE FC 2
		5	BRUYERES-BERNES USM			5	RC ARGENTEUIL 2
		6	MAGNY EN VEXIN FC			6	ST BRICE FC 2
		7	DOMONT FC			7	CERGY-PONT FC 2
		8	NEUVILLE AS			8	SOISY AM FC 2
		9	EXEMPT			9	OSNY FC 2
		10	ARGENTEUIL FC 3			10	CHAMPAGNE SFC
		11	MONTIGNY FC 2				
		12	PERSAN US 2				
							GR I-J-K-L
						1	JOUY LE MOUTIER FC 1
						2	PERSAN US 1
						3	COSMO TAVERNY 2
						4	GONESSE RC 1
						5	ENTENTE SSG 2
						6	CORMEILLAIS ACS
						7	ERMONT AcF
						8	EAUBONNE CSM
						9	MONTMAGNY FC
						10	VILLIERS LE BEL FC 1
							GR M-N-O-P
						1	ADAMOIS OL
						2	MARLY LA VILLE ES
						3	GONESSE RC 2
						4	FRANCONVILLE FC 2
						5	HERBLAY ES 1
						6	ENTENTE SSG 3
						7	ENTENTE MMB
						8	VAUREAL FCM
						9	VILLIERS LE BEL FC 2
						10	ECOUEEN FC 2



CRITÉRIUM U12 / U13 – PHASE 2

Vous trouverez ci-dessous les groupes pour la 2^{ème} phase du critérium. Le calendrier est visible sur le site du DVOF et la 1^{ère} journée aura bien lieu ce samedi 21 janvier 2023

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	SERIE 4
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A-B-C-D
1	FONTENAY EN PARISIS FC	1	FRANCONVILLE FC1	1	AUVERS-ENNERY FC	1	CERGY-PONTOISE FC 2
2	CHAUMONTEL-LUZ AS	2	BEAUMONT-MOURS ENT.	2	EAUBONNE CSM	2	ST BRICE FC 2
3	BELLOY ST MARTIN ASC	3	MARLY LA VILLE ES	3	ENTENTE MMB	3	ST LEU FC
4	PARMAIN AC	4	VIARMES-ASNIERES OL	4	GROSLAY FC	4	ENTENTE SSG 2
5	COURDIMANCHE AS	5	ROISSY US	5	OSNY FC	5	HERBLAY ES 1
6	FRETTOISE ES	6	BRUYERES-BERNES USM	6	ST PRIX ES	6	MONTIGNY FC
7	GAFEPB	7	ARNOUVILLE FAS	7	EXEMPT	7	DEUIL-ENGHIEN FC 1
8	EZANVILLE -ECOUEEN US	8	LE THILLAY ESM	8	DEUIL-ENGHIEN FC 2	8	ARGENTEUIL FC
9	VALLÉE Sausseron ES					9	FOSSÉS FU
10	MAGNY EN VEXIN FC					10	VILLIERS LE BEL FC
11	JOUY LE MOUTIER FC 2					11	SOISY AM FC 2
12	PIERRELAYE FC		GR C-D		GR D-E-F	12	MONTMORENCY FC 2
		1	SURVILLIERS AV	1	GOUSSAINVILLE FC 2		
		2	MENUCOURT AS	2	EXEMPT		
		3	EXEMPT	3	ERAGNY AS 2		
		4	COSMO TAVERNY 2	4	BEAUCHAMP AS		GR E-F-G-H
		5	MONTSOULT-BAILLET	5	HERBLAY ES 2	1	JOUY LE MOUTIER FC 1
		6	SARCELLES AAS 3	6	PERSAN US	2	GOUSSAINVILLE FC 1
		7	ADAMOIS OL	7	CORMEILLAIS ACS	3	PUISEUX-LOUVRES FC
		8	NEUVILLE AS	8	ECOUEEN FC	4	ERMONT AcF
						5	MONTMAGNY FC
						6	GONESSE RC 2
						7	VAUREAL FCM
			GR E-F			8	ERMONT AmS
		1	DOMONT FC			9	BEZONS USO 1
		2	FRANCONVILLE FC2			10	RC ARGENTEUIL 2
		3	CHAMPAGNE SFC			11	EXEMPT
		4	BOUFFEMONT AC			12	SARCELLES AAS 2
		5	PONTOISIENNE JS				
		6	VEXIN AS				
		7	ST OUEN AS 2				
		8	GARGES FCM 2				



CRITÉRIUM AVENIR – PHASE 2

Après vérification des critères incontournables, vous trouverez ci-dessous les clubs retenus pour la 2^{me} phase.
Le calendrier est visible sur le site du DVOF et la 1^{ère} journée aura bien lieu ce samedi 21 janvier 2023

N°	AVENIR U10/U11
	GR A11 et A10
1	MONTMORENCY FC 1
2	VIARMES-ASNIERES OL 1
3	FRANCONVILLE FC 1
4	COSMO TAVERNY 1
5	ST BRICE FC 1
6	ENTENTE SSG 1
7	ERMONT AmS 1
8	CERGY-PONTOISE FC 1
9	ARGENTEUIL FC 1
10	ST LEU FC 1
	GR B11 et B10
1	ST OUEN AS 1
2	DEUIL-ENGHIEN FC 1
3	ERAGNY AS 1
4	BEZONS USO 1
5	SARCELLES AAS 1
6	RC ARGENTEUIL 1
7	SOISY AM FC 1
8	GARGES FCM 1
9	ECOUEN FC 1
10	OSNY FC 1

N°	AVENIR U12	N°	AVENIR U13
	GR A		GR A
1	ST BRICE FC 12	1	ST BRICE FC 1
2	FRANCONVILLE FC 12	2	EXEMPT
3	VIARMES-ASNIERES OL 12	3	ENTENTE SSG 1
4	ENTENTE MMB 12	4	ERAGNY AS 1
5	GONESSE RC 12	5	GONESSE RC 1
6	ERMONT AMS 12	6	SOISY AM FC 1
7	ST OUEN AS 12	7	GARGES FCM 1
8	DEUIL-ENGHIEN FC 12	8	MONTMORENCY FC 1
		9	OSNY FC 1
		10	BEZONS USO 1
	GR B		
1	GOUSSAINVILLE FC 12		
2	CERGY-PONTOISE FC 12		
3	ENTENTE SSG 12		
4	ERAGNY AS 12		
5	COSMO TAVERNY 12		
6	BEZONS USO 12		
7	GARGES FCM 12		
8	ECOUEN FC 12		

**COUPE DU COMITÉ U12****2^{ème} TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023****CENTRE REPORTE AU SAMEDI 21 JANVIER 2023****ATTENTION : Le centre n° 12 est reporté au Samedi 21 Janvier 2023**

Centre 13	ST OUEN AS
	ST OUEN AS 3
	ARGENTEUIL RC 2
	MENUCOURT AS 1
	ST BRICE FC 2

FESTIVAL FOOT U13**1^{er} TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023****CENTRE REPORTE AU SAMEDI 21 JANVIER 2023****ATTENTION : Le centre n° 19 est reporté au Samedi 21 Janvier 2023 à l'ENTENTE MMB**

Centre 19	ENTENTE MMB
	BELLOY ST MARTIN ASC
	EAUBONNE CSM 1
	MONTMORENCY FC 3
	ENTENTE MMB 2

DEMANDE D'INFORMATION

Le centre 25 n'ayant pas été joué du fait du club de Neuville AS (voir réponse courrier club ci-dessus), la commission demande aux clubs suivants de lui faire parvenir la liste de joueurs concernés pour Lundi 23 Janvier 2023 au plus tard à 16 heures :

- Entente Beaumont Mours 1
- Bezons USO 3



CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 28 JANVIER 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 10 Janvier 2023 et jusqu'au Mardi 17 Janvier 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 FEVRIER 2023 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions et devra en conserver une copie jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 25 Mars 2023



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3^{ème} tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Villiers FC	Centre 3	Osny FC	Centre 4	Champagne SFC
	Vaureal 1		Villiers 1		Osny 1		Champagne 2
	Deuil 3		Deuil 2		Argenteuil FC 2		Saint Brice 1
	Saint Ouen 3		Osny 2		Soisy 3		Garges 1
	Beaumont-M 1		Marly 1		Franconville 2		Pontoisienne 1

Centre 5	Entente MMB	Centre 6	Deuil-Enghien FC	Centre 7	Ezanville US	Centre 8	Groslay FC
	EMMB 1		Deuil 1		Ezanville 1		Groslay 1
	Jouy 3		Saint Brice 2		Ermont ACF 2		ESSG 4
	Garges 2		Sarcelles 3		Roissy 1		Bezons 1
	Cormeillais 2		Cergy 1		Saint Brice 3		Argenteuil RC 2

Centre 9	Soisy AM FC	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Franconville FC	Centre 12	Goussainville FC
	Soisy 1		Argenteuil RC 1		Franconville 3		Goussainville 1
	Pontoisienne 2		Soisy 2		Sarcelles 4		Cosmo 3
	ESSG 2		Ecouen 3		Cergy 2		Ecouen 1
	Sarcelles 5		Cergy 3		Domont 1		Montmorency 1

Centre 13	St Ouen AS	Centre 14	Cosmo Taverny	Centre 15	Persan US	Centre 16	Eaubonne CSM
	Saint Ouen 2		Cosmo 1		Persan 1		Eaubonne 1
	Saint Leu 1		Sarcelles 2		Eragny 1		Saint Leu 2
	Argenteuil FC 1		ESSG 1		Cormeillais 1		Sarcelles 1
	Jouy 1		Viarmes 1		Saint Ouen 1		ESSG 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.

Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives :

- Le premier de chaque poule est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le 2ème des 14 groupes de 4 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- Le meilleur 2ème des groupes de 3 est qualifié pour le 3^{ème} tour
- 32 équipes qualifiées pour le 3^{ème} tour

Centre 1 Cormeillais ACS	Centre 2 Cergy-Pontoise FC	Centre 3 Arnouville FAS	Centre 4 St Leu FC
Cormeillais 2	Cergy 1	Arnouville 1	Saint Leu 1
Cergy 3	Montmorency 2	Sarcelles 5	Deuil 2
Ezanville 1	Frettoise 1	EMMB 1	Saint Brice 2
Vauréal 2	Ecouen 1	Fontenay 1	Osny 1
Centre 5 Adamois OL	Centre 6 Marly ES	Centre 7 Sarcelles AAS	Centre 8 Gonesse RC
Adamois 1	Marly 2	Sarcelles 1	Gonesse 1
Pontoisienne 1	Pierrelaye 1	Bouffémont 1	Saint Brice 3
Courdimanche 2	Bezons 2	Eragny 1	Villiers 1
EMMB 2	Persan 1	Saint Prix 1	St Ouen 2
Centre 9 Eragny AS	Centre 10 Entente SSG	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Garges FCM
Eragny 2	ESSG 1	Argenteuil FC 1	Garges 2
Ermont Ams 2	Cergy 2	ESSG 3	Deuil 1
Sarcelles 2	Argenteuil RC 1	Cormeillais 1	Sarcelles 3
Montmagny 1	Gonesse 2	Saint Ouen 3	ESSG 2
Centre 13 Ecouen FC	Centre 14 St Brice FC	Centre 15 Roissy US	Centre 16 Bezons USO
Ecouen 2	Saint Brice 1	Roissy 2	Bezons 1
Cosmo 1	Argenteuil Rc 2	Viarmes-A 2	Saint Leu 3
Persan 2	Herblay ES 1	Eaubonne 1	Franconville 1
Soisy 1	Villiers 2		
Centre 17 Ermont AcF	Centre 18	Centre 19	Centre 20
Ermont ACF 2			
Vauréal 1			
Saint Leu 2			



AUDITION

Plateau U9 du 26 11 2022

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de **SARCELLES AAS**,

- Mr AZLOUK Nader – Responsable École Foot Animation – **Absence excusée**

- Mr MADI Mohamed – Dirigeant – **Absence excusée**

- Mr BRETON Frédéric – Secrétaire et Coordinateur U6 à U9

Pour le club de **St PRIX ES**,

- Mr JASEMIN Rollin – Éducateur

Après avoir entendu les personnes présentes, la commission leur donne les conseils d'usage

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10 / U11

VEMARS ST WITZ FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 25265788 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1

BELLOY ST MARTIN ASC 2 : 1^{er} appel feuille de match n° 25265910 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 2 contre PUISEUX LOUVRES 2

CORMEILLAIS ACS 1 - 2 - 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25266457 – 25266485 – 25266515 & 25266545 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ENTENTE MMB 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE SSG 7 – 8 – 9 & 10 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25266575 – 25266603 – 25266631 & 25266660 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ST PRIX ES 1 – 2 – 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC 5 – 7 & 8 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25266720 – 25266776 & 25266804 du 07 01 23 – critérium U10 & U11 – série 4 contre ST PRIX ES 1 – 2 – 3 & 4

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25267566 – 25267426 – 25267454 & 25267482 du 07 01 23 critérium U10 & U11 – série 4 contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

CRITERIUM U12 / U13

PERSAN US 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 25273603 & 25273726 du 17 12 22 – critérium U12 & U13 Avenir contre ST BRICE FC 1 & 2



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 DU 26 11 2022

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes U8/U9 – niveau 1 sur centre n° 1 au COSMO TAVERNY

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes U8 – niveau 2 sur centre n° 1 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles de présence des clubs d'ERMONT ACF, CORMEILLAIS ACS, COSMO TAVERNY, ERMONT AMS et PIERRELAYE FC et la feuille de plateau U8 – niveau 2 sur centre n° 3

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel des feuilles de présence des clubs GOUSSAINVILLE FC, VILLIERS FC et MONTMAGNY SPORTS et la feuille de plateau U9 – niveau 2 sur centre n° 7

PLATEAU U6/U7 DU 03 12 2022

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 10 à ERMONT AMS

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes U6/U7 sur centre n° 22 au THILLAY ESM

CRITERIUM U12 / U13

NEUVILLE AS 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25273643 & 25273688 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

VEVIN AS 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 25273644 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre PONTOISIENNE JS 1

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 25273821 & 25273866 du 17 12 22 – série 2 - critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

CRITERIUM U10 / U11

GONESSE RC 5 & 6 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 25266849 & 25266877 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 1 & 2

SOISY AM FC 5 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25267470 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 3

ERMONT AMS 4 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25266617 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 4

AMENDES

ST OUEN L'AUMONE AS 3 & 4 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de match n° 25273804 & 25273849 du 12 11 22 – série 2 – critérium U12/U13 contre PUISEUX-LOUVRES FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

MONTMORENCY FC 3 - 4 & 5 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25254917 – 25274889 & 25274861 du 12 11 22 – série 3 - critérium U12/U13 contre DEUIL-ENGHIEN FC 4 – 5 & 6

Amende : 15€ x 3 = 45€

SOISY AM FC 3 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuille de match n° 25275183 du 12 11 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre CERGY-PONTOISE FC 5

Amende : 15€

MONTMORENCY FC 4 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuille de match n° 25274896 du 03 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 4

Amende : 15€



ENTENTE MMB 4 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuille de match n° 25274901 du 10 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre GROSLAY FC 2

Amende : 15€

MONTMORENCY FC 1 & 2 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25254597 & 25254720 du 10 12 22 – critérium avenir U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

GOUSSAINVILLE FC 1 & 8 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25275865 & 25275893 du 12 11 22 – série 4 - critérium U12/U13 contre HERBLAY ES 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

MONTMORENCY FC 1 & 2 : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel feuilles de matchs n° 25254597 & 25254720 du 10 12 22 – critérium avenir U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 1^{er} avril 2023

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 22 avril 2023

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 23 JANVIER 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 16 JANVIER 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1er = **15€**

o 2ème = **20€**

o 3ème = **25€ + Forfait Général 25€ = 50€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation de détections et sélections féminines seront traitées en Commission Technique.

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ÉTANT INSCRIT APRÉS LA DATE BUTOIR DU 12/12/2022 (Sans passer par le google form) doivent envoyer par mail les informations suivantes :

- *Réfèrent féminin + mail + téléphone
- * Responsable par équipes engagées + mail + téléphone
- * Stade, horaire et surfaces des rencontres par catégorie

FMI - FEUILLES DE MATCHS

Nous vous informons que la FMI doit être utilisée impérativement.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, un mail justificatif sera exigé (par les 2 clubs) et les motifs qui seront vérifiés informatiquement devront être recevables.

Si les informations ne concordent pas une, amende sera attribuée aux clubs fautifs.

SI PAS DE FMI

Une feuille de match devra être établi.

Seules les feuilles de match présentes sur ce pv et dans l'onglet « documents » sur le site du Dvof seront recevables.



COURRIERS

COSMO TAVERNY

Mail du 06/01/2023

Pris note de votre courrier, concernant l'engagement d'une équipe U9F pour la phase 2.

ADAMOIS OL

Mail du 12/01/23

Nous avons bien pris note des soucis d'éclairage de votre club.

Nous vous rappelons qu'en cas d'impossibilité de jouer une rencontre chez vous, les inversions de rencontres sont préconisées.

SARCELLES AAS

Mail du 16/01/23

Nous avons bien pris note des soucis de FMI. Cela sera vérifié par la commission Statut et Règlement. Nous vous rappelons qu'une feuille de match critérium foot à 8 dûment remplie avant la rencontre, doit nous parvenir en cas de non-utilisation de la FMI

ENT. HERBLAY ST LEU

Mail du 16/01/23

Nous avons bien pris note des soucis de terrains.

Nous ne pouvons pas valider l'horaire de 12h sans l'accord des clubs, l'horaire proposé étant en dehors des créneaux officiels de pratique.

Nous vous invitons à faire une demande footclub à vos adversaires.

Si aucun accord de trouvé et que vous ne pouvez pas accueillir les clubs, les rencontres devront être inversées.

FORFAITS AVISÉS

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Mail du 05/01/23

Pris note de votre forfait avisé sur le plateau U9F à ST PRIX.

MARLY LA VILLE ES

Mail du 06/01/23

Pris note de votre forfait avisé sur le plateau U9F à ST PRIX.

FOSES FU

Mail du 05/01/23

Pris note de votre forfait avisé sur le plateau U9F à ST PRIX.

**RENCONTRES REPORTÉES**

28 JANVIER 2023

U11F

Match n°25514799

Groupe B

FOSSES FU 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

*Reporté suite à arrêté municipal le 14/01/23**Si le club recevant ne peut pas accueillir la rencontre à la nouvelle date la rencontre sera automatiquement inversée.***U11F**

Match n°25514836

Groupe C

ENT BEAUMONT MOURS 1 / BELLOY St MARTIN ASC 1

*Reporté suite à arrêté municipal le 14/01/23**Si le club recevant ne peut pas accueillir la rencontre à la nouvelle date la rencontre sera automatiquement inversée.***U13F**

Match n°25516877

Groupe B

FOSSES FU 1 / CORMEILLAIS ASC 1

*Reporté suite à arrêté municipal le 14/01/23**Si le club recevant ne peut pas accueillir la rencontre à la nouvelle date la rencontre sera automatiquement inversée.***U13F**

Match n°25516846

Groupe B

PONTOISIENNE JS 1 / ENT HERBLAY ST LEU 1

*Reporté suite à intégration tardif de la Pontoisienne JS à la place de l'exempt.**Si le club recevant ne peut pas accueillir la rencontre à la nouvelle date la rencontre sera automatiquement inversée.***U13F**

Match n°25516876

Groupe B

ST PRIX ES 1 / MONTMORENCY FC 1

*Reporté à la suite d'intégration tardif de la MONTMORENCY FC 1 à la place de l'exempt.**Si le club recevant ne peut pas accueillir la rencontre à la nouvelle date la rencontre sera automatiquement inversée.*



MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 21/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU

Footclubs du 16/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU 1 / SOISY AM FC 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade des Beauregards 3 à Herblay

Accord de la commission.

ENT HERBLAY ST LEU

Footclubs du 16/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU 2 / ST PRIX ES 1

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade des Beauregards 3 à Herblay

Accord de la commission.

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 21/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU

Footclubs du 16/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU 1 / SOISY AM FC 1

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade des Beauregards 3 à Herblay

Accord de la commission.

ENT HERBLAY ST LEU

Footclubs du 16/01/2023

ENT HERBLAY ST LEU 1 / ST BRICE FC 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade des Beauregards 3 à Herblay

Accord de la commission.

APPEL À FEUILLES DE MATCHS

À LA SUITE DE NON-UTILISATION DE LA FMI UNE FEUILLE DE MATCH RÉGLEMENTAIRE EST ATTENDUE AU DVOF

MONTMORENCY FC

U11F - groupe A

Match n°25514766 du 14/01/23

1er appel le 16/01/23

SOISY AM FC

U11F - groupe A

Match n°25514767 du 14/01/23

1er appel le 16/01/23



ARGENTEUIL RC
 U11F - groupe B
 Match n°25514801 du 14/01/23
1 er appel le 16/01/23

SOISY AM FC
 U13F - groupe A
 Match n°25516848 du 14/01/23
1 er appel le 16/01/23

SARCELLES AAS
 U13F - groupe C
 Match n°25517224 du 14/01/23
1 er appel le 16/01/23

JANVIER

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 14/01/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 21/01/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ERMONT AS				
LAPOUGE ORIANE 06 62 09 49 40	STADE AUGUSTE RENOIR, rue du Syndicat, ERMONT	11H00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14



FÉVRIER

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 04/02/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
PERSAN US 03				
KERBAT VALERIE 06 72 98 42 53	STADE LOUIS ODINOT, rue Etienne dolet, PERSAN	11H00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 11/02/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSÉS FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSÉS	10H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



MARS

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 11/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE ALAIN MIMOUN, 64 Bld Héloïse, ARGENTEUIL	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 18/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 25/03/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ST BRICE FC				
VANDENDYCKJERÔME 06 17 94 00 61	STADE LEON GRAFFIN, 2 rue de la forêt, St Brice sous forêt	11h00	FOSSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
			COSMO TAVERNY	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14



AVRIL

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 01/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY FC				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 15/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
BELLOY ST MARTIN ASC				
FITTE DUVAL PIERRE 06 38 84 51 67	STADE RAYMOND FOSSET, rue Salengro, ST MARTIN DU TERTRE	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14



MAI

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 13/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSSES FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSSES	10H00	FOSSSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
			COSMO TAVERNY	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				14

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 16 JANVIER 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

**RAPPEL*****FEUILLE DE MATCH (FMI)***

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Ermont Ams : Mail du 19-12-22

Pris note de l'impossibilité d'organiser le plateau U9 du samedi 14-01-23.

Avicenne Asc : Mail du 22-12-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 14-01-23 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre contre Cergy-Pontoise FC à une date ultérieure.

Foot Indoor Loisir : Mail du 23-12-22

Pris note de l'absence de l'équipe de Marcouville pour la rencontre du 17-12-22.

La commission vous demande d'établir la FMI en l'absence de l'équipe adverse.

Asf Argenteuil : Mail du 03-01-23

Pris note de la modification du gymnase pour le plateau U7 du 08-01-23.

Avicenne Asc : Mails du 09-01-23 et 12-01-23

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre U16 du 14-01-23 contre Persan Cfj.

Avicenne Asc : Mail du 09-01-23

Pris note du résultat de la rencontre critérium U16 du 08-01-23 à Sannois FCE.

Sannois Fce 2 Buts

Avicenne Asc 10 Buts

Marcouville City CP : Mail du 09-01-23

Pris note du résultat de la rencontre critérium U13 du 08-01-23 Marcouville City 1 / Marcouville City 2

Marcouville City CP 1 6 Buts

Marcouville City CP 2 4 Buts

La commission vous demande d'établir une feuille de match papier.

**Marcouville City CP** : Mail du 10-01-23

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U7 le samedi 21-01-23 en raison de l'indisponibilité du gymnase (Attestation mairie jointe).

La commission transfère le plateau U7 le dimanche 22-01-23 à Persan CFJ.

Le plateau U7 du 04-02-23 aura lieu à Marcouville City CP

Ermont Ams : Mail du 12-01-23

Pris note de l'impossibilité de recevoir la rencontre U11 du 15-01 contre Marcouville City CP.

Persanaise Cfj : Mail du 16-01-23

Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U7.

Accord de la commission.

Combo Futsal : Mails du 05-01-23 et 16-01-23

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U14 et U15 pour la 2^{ème} phase de critérium.

La commission vous informe que votre club n'a aucune licence enregistrée dans cette catégorie et ne peut donc participer au critérium U15.

La 2^{ème} phase commençant le week-end des 11 et 12 février, la commission vous demande d'effectuer les demandes de licences correspondantes pour le lundi 30-01-23 au plus tard.

COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
3	25420431	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 22 Janvier 23 à 15H00

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DU 1^{ER} TOUR

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
6	25455582	SPORTIFS DE GARGES 1	SANNOIS FCE 1	Sam 21 janvier à 17H00

**Arbitrage :**

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine **07** du **13-02** au **19-02-23** ou semaine **08** du **20-02** au **26-02-23**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Sam 18-02-23 à 20H30
2		COMBO FUTSAL 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Sam 18-02-23 à 18H30
3		PERSANAISE CFJ 1	OSNY UNITED 1	Sam 18-02-23 à 21H00
4		EAUBONNE CSM 1	ASF ARGENTEUIL 1	Sam 18-02-23 à 20H45
5		ARNOUVILLE USC 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Sam 18-02-23 à 13H30
		ou	SANNOIS FCE 1	Sam 18-02-23 à 13H30
6		CERGY-PONTOISE FC 1	MONTMAGNY ASFS 1	Sam 18-02-23 à 18H30
7		MY SARCELLES FUTSAL 1	AVICENNE ASC 1	Lun 13-02-23 à 21H30
8		DEUIL-ENGHIEN FC 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Lun 13-02-23 à 20H30

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

**SENIOR D2**

Match n° 25062618 : Sportifs de Garges 3 / Montmagny Asfs 2 du 07-01-23

Match n° 25062682 : Osny United 2 / Deuil-Enghien Fc 1 du 14-01-23

CRITÉRIUM U16

Match n° 25255839 : Sannois Fce 1 / Avicenne Asc 1 du 08-01-23

Match n° 25255840 : Sportifs de Garges 1 / Persanaise Cfj 1 du 07-01-23

Match n° 25255845 : Avicenne Asc 1 / Persanaise Cfj 1 du 14-01-23

CRITÉRIUM U15

Match n° 25277012 : Attainville Futsal C 1 / Sportifs de Garges 1 du 14-01-23

Match n° 25277013 : Garges Djibson Asc 1 / Foot Indoor Loisir 1 du 14-01-23

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255514 : Marcouville City CP 1 / Marcouville City CP 1 du 08-01-23

Match n° 25255511 : Sportifs de Garges 2 / Attainville Futsal C 1 du 15-01-23

Match n° 25255528 : Attainville Futsal C 2 / Asf Argenteuil 1 du 14-01-23

CRITÉRIUM U11

Match n° 25254999 : Marcouville City CP 1 / Ermont As 1 du 15-01-23

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ**CRITÉRIUM U15**

Match n° 25277004 : Foot Indoor Loisir 1 / Marcouville City CP 1 du 17-12-22

Forfait non avisé de l'équipe de Marcouville City CP

Marcouville City CP 1 : 1^{er} forfait non avisé

Foot Indoor Loisir 1 : 5 Buts

Marcouville City CP 1 : 0 But

Marcouville City CP : Amende 24 €

Match n° 25277027 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Garges Djibson Asc 2 du 14-01-23

Forfait non avisé de l'équipe de Garges Djibson

Garges Djibson Asc : 1^{er} forfait non avisé

Cergy-Pontoise Fc 1 : 5 Buts

Garges Djibson Asc 2 : 0 But

Garges Djibson Asc : Amende 24 €

ENGAGEMENT CRITÉRIUM U15 – 2^{ème} PHASE

Le début de la 2^{ème} phase aura lieu le week-end des 11 & 12-02-23. La commission demande aux différents clubs voulant modifier ou engager une équipe U15 pour la 2^{ème} phase du critérium de transmettre un mail au DVOF pour **le lundi 30-01-2023 au plus tard**.

Les clubs doivent avoir un nombre de licenciés suffisant pour participer au critérium U15.

Les clubs engageant une nouvelle équipe doivent spécifier l'adresse du gymnase et le jour et l'heure du coup d'envoi.



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°6 - Week-ed des 28 et 29 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1&2) Ermont Ams (1&2) Sannois Fce
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Marcouville City CP (1&2) Attainville Futsal (1&2)
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	4	AsF Argenteuil Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges
Plateau N°7 - Week-end des 11 et 12 Février 2023			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1&2) Ermont As (1&2) Sannois Fce
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	4	Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 12 Février 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges Asf Argenteuil Marcouville City CP (1&2)



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°5 - Week-end des 21 et 22 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 22 Janvier 2023 (coup d'envoi à 09h00) (Changement de centre)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	10	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce
Journée N°6 - Week-end des 04 et 05 Février 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 04 Février 2023 (coup d'envoi à 11h00) (Changement de Centre)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	10	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce

La commission Futsal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Prochaine réunion
Lundi 30 janvier à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

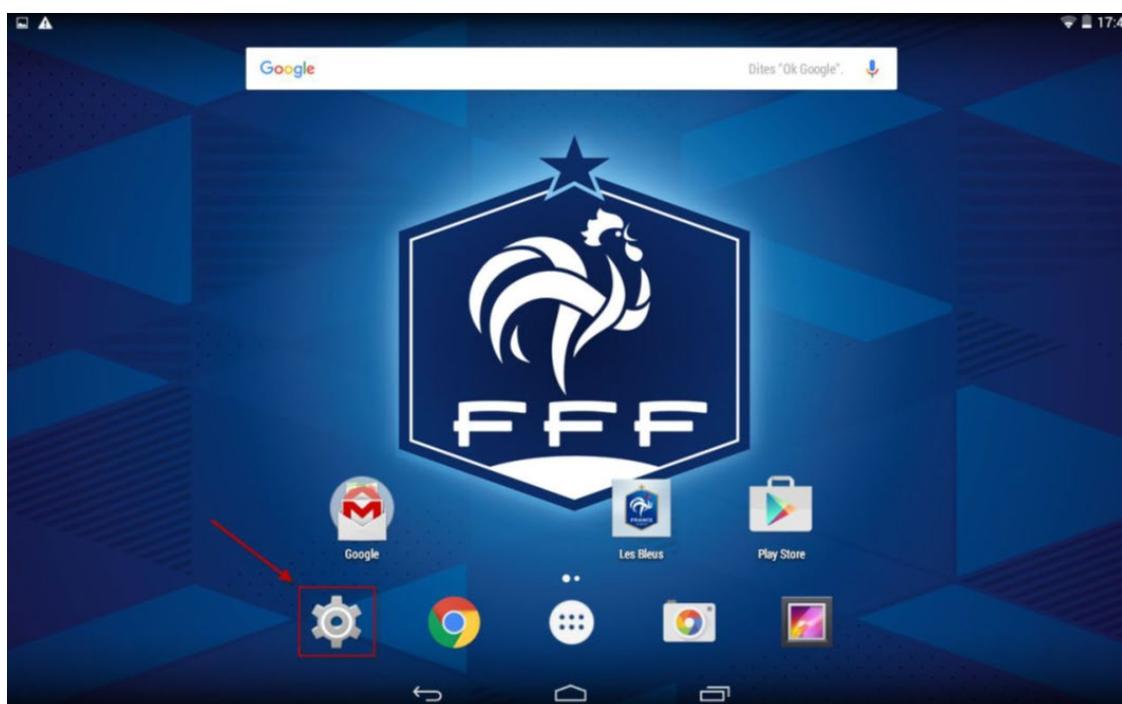
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

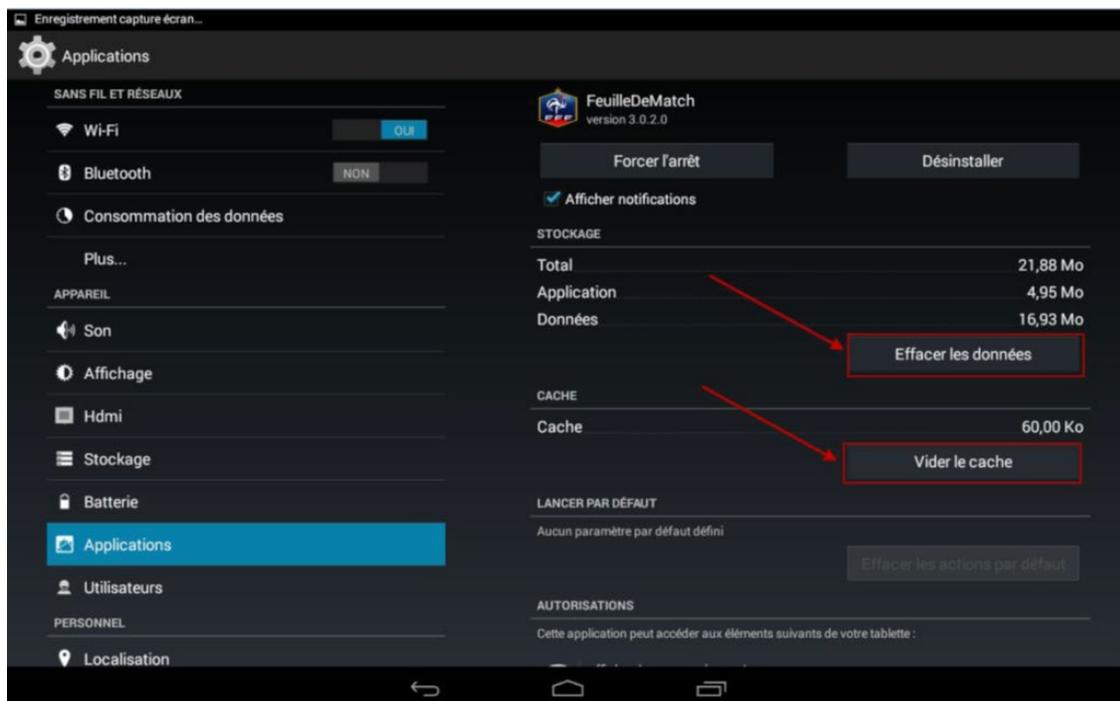
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



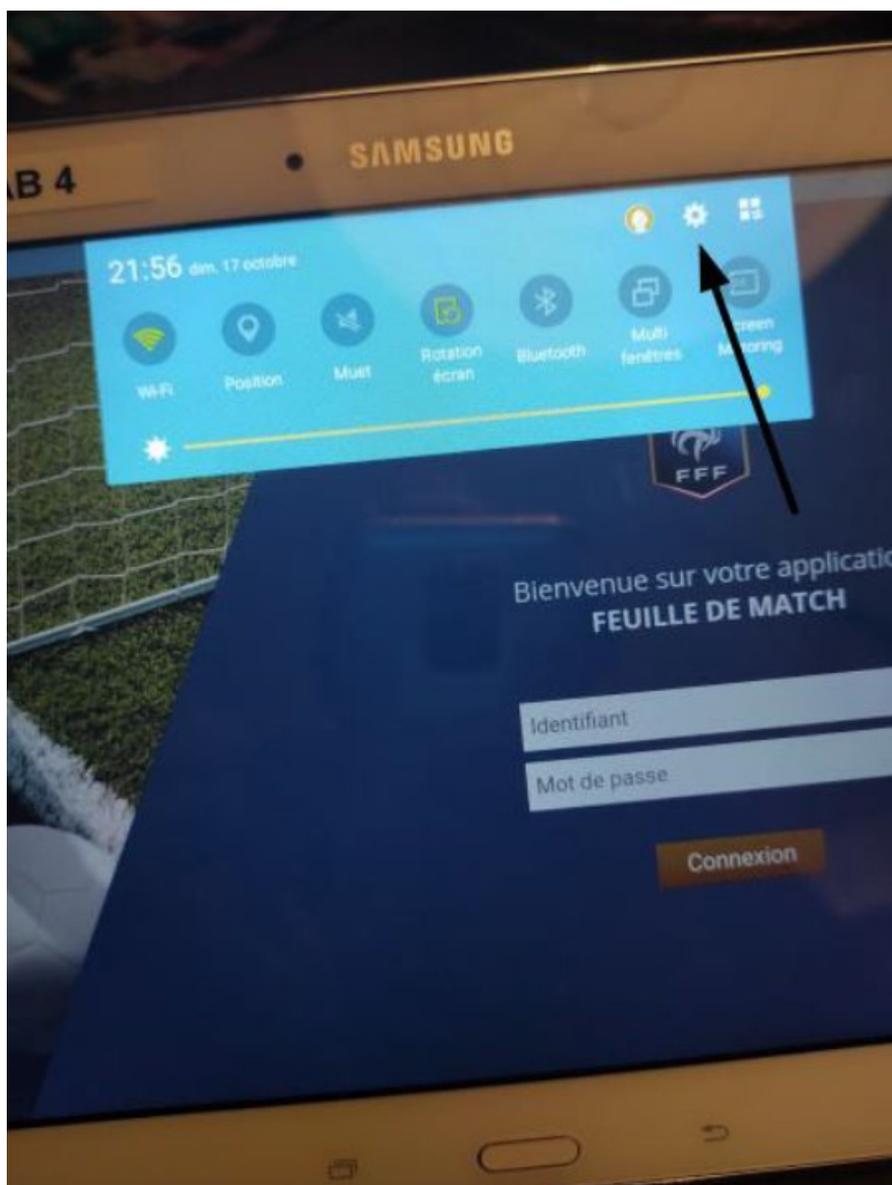
🔗 Effacer les données et vider le cache



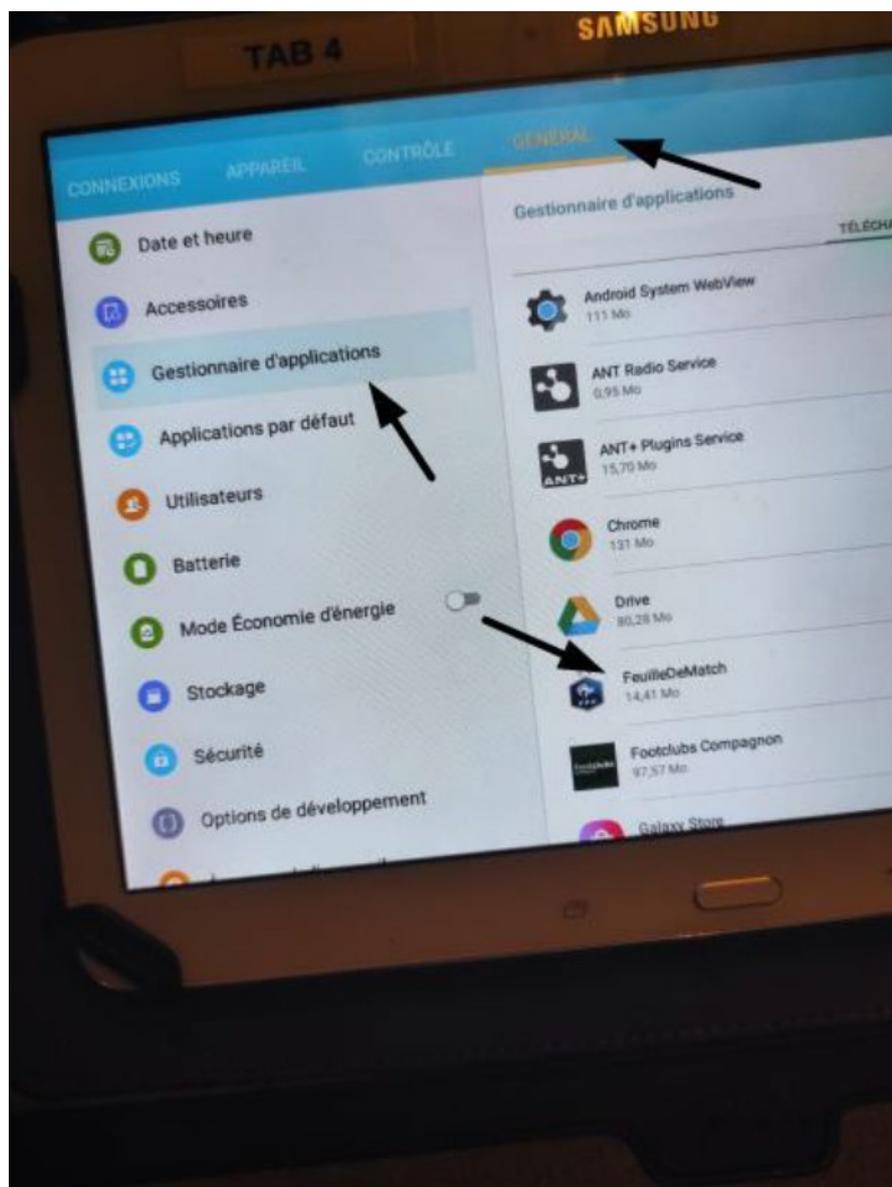
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

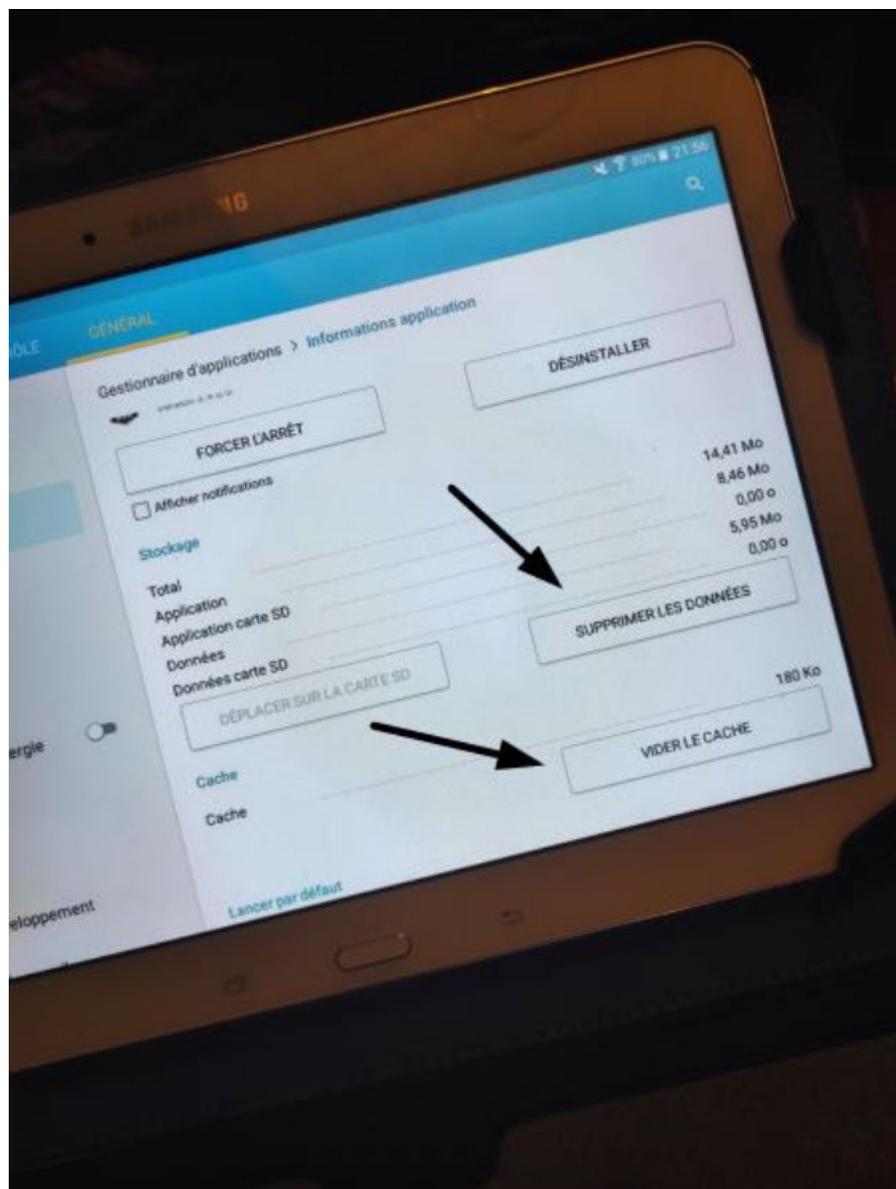
☒ Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



📄 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 17 JANVIER 2023

Présents : MM. Febvay – Plassart - Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité).

À TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

DEMANDES DIVERSES

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives demande à la ville de remettre au plus vite le terrain synthétique en état (des accrocs et des décolllements de moquette ont été signalés à la commission). En cas de non-réparation le terrain peut être suspendu de match jusqu'à remise en conformité.

**Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550101**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a été informée de l'état désastreux des vestiaires visiteurs du Stade CHERON (murs et sols couverts de terre et douches non utilisables etc..).

Il est demandé au club de MAGNY EN VEXIN FC (500686) de mettre à disposition des équipes visiteuses des vestiaires réglementaires, propres et des douches utilisables.

CLASSEMENT

Ville d'ARNOUVILLE : NNI 950190201

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 11 janvier 2023 à 10h00, au Stade de la VALLEE, Avenue de la REPUBLIQUE pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de PONTOISE : NNI 950009901

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé en compagnie de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives le lundi 16 janvier 2023 à 14h00, au gymnase Philippe HEMET, rue Pierre de Coubertin pour de classement de l'installation.

INFORMATION

Ville de CORMELLES EN PARISIS : NNI 951760103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, après vérification, confirme que le terrain synthétique, situé à l'entrée du complexe est classé et peut donc recevoir des matches.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 19 Janvier 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 22 Janvier 2023

U18 D1

Match 24685154 : Franconville FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24685155 : Sarcelles AAS / Adamois OL

Délégué M. Joseph Plassart

Match 24685157 : Ecoeu FC / Argenteuil RC

Délégué M. Michel Bailliez

Match 24685158 : Ermont AmS / Villiers le Bel FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 24685159 : Garges FCM / Bezons USO

Délégué M. Christian Febvay

Seniors D1

Match 24615833 : Champagne SFC / Groslay FC

Délégué M. Philippe Calvé

Match 24615835 : Villiers le Bel FC / Osny FC

Délégué M. Laurent Valette

Match 24615836: St Leu FC / St Brice FC

Délégué M. Gérard Alcan

Match 24615837 : Marly la Ville ES / Entente SSG

Délégué M. Fabrice Gondel

Match 24615838: Persan US / Ecoeu FC

Délégué M. Christophe Gauvin

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 12 janvier 2022

Présent : Isabelle ESCROIGNARD, Rudy FOURMANN
A distance :
Assiste : José DIAZ
Excusés : Laurent COKGUL, Guy BLONDEAU, Guy PINCEMIN
Absent :

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUE

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.
 Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2022/2022 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
-----------	--------	-----------	--------



SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

A.C.S. CORMEILLAIS

Votre courriel du 16 décembre 2022

U16 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus**.

- **Match N° 24689148 du 04/12/2022 & Match N24689153 du 11/12/2022**

MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95 FC

Votre courriel du 22 décembre 2022

CDM D2

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus**.

- **Match N) 24671353 du 18/09/2022 & Match N° 25061880 du 25/09/2022**

CDM D2

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne peut pas vous accordez 2 points de bonus**

- **Match N° 24671396 du 11/12/2022 : arbitre non officiel**

ROISSY EN France U.S.



Votre courriel du 30 décembre 2022

U14 D2 / A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24692793 du 19/11/2022 & Match N° 24692798 du 03/12/2022**

SENIORS D4 / C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24679261 du 04/12/2022 & Match N° 24679268 du 11/12/2022**

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 4 janvier 2023

CDM D2

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24671364 du 23/11/2022 & Match N° 24671369 du 06/11/2022**

U14 D4 / C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24696401 du 03/12/2022 & Match N° 24696387 du 17/12/2022**

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24615797 du 6 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24616658 du 13 11 2022

BEZONS U. SECTION OM.



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616772 du 6 11 2022

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24671373 du 6 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement excessif en qualité d'assistant sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24661056 du 13 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux en dehors de la rencontre sur officiel, lors du match N° 24661056 du 13 11 2022

PARMAIN A.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616772 du 6 11 2022

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière avec circonstance aggravante pour comportement grossier, lors du match N° 24617381 du 6 11 2022

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravantes pour comportement injurieux, lors du match N° 24617381 du 6 11 2022

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24679244 du 6 11 2022

MONTMAGNY S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24673256 du 6 11 2022

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673256 du 6 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement blessant, lors du match N° 24617388 du 13 11 2022

A. S. ERAGNY F. C.



L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24671373 du 6 11 2022

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24685096 du 6 11 2022

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

VAUREAL F. C. M.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement insistant vis-à-vis d'un officiel, lors du match N° 24696201 du 8 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, plus circonstance aggravante pour être revenu sur le terrain malgré son exclusion et contestation, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement excessif en tant qu'éducateur plus circonstance aggravante en retournant sur le terrain malgré son exclusion, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement obscène pendant la rencontre plus circonstance aggravante pour propos grossiers, injurieux et blessant, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24617516 du 13 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24617516 du 13 11 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24679251 du 13 11 2022



L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Propos obscène pendant et en dehors de la rencontre, lors du match N° 24617518 du 13 11 2022

SARCELLES A.A.S.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24668456 du 13 11 2022

ADAMOIS O.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24668456 du 13 11 2022

U. S. PERSAN 03

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24673265 du 13 11 2022

RENCONTRES à SURVEILLER

La commission Fair-Play & Ethique vous a communiquée dernièrement les « **Rencontres à surveiller** » pour le **1^{er} trimestre 2023**, sur la base d'incidents disciplinaires entre les clubs concernés sur les 3 dernières saisons.

La commission invite par mail par les Présidents et/ou RPS de ces clubs à estimer la sensibilité de ces rencontres et le cas échéant se contacter pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Pour rappel : La Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME) se tient à disposition des clubs pour les assister à mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des rencontres « sensibles ».

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Modification du jour de réunion de la commission : **Jeudi** au lieu de Mercredi

- Jeudi 9 février 2023 – 18h30
- Jeudi 9 mars 2023 – 18h30
- Jeudi 6 avril 2023 – 18h30
- Jeudi 11 mai 2023 – 18h30
- Jeudi 8 Juin 2023 – 18h30
- Jeudi 15 juin 2023 – 18h30



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 12/01/2023

SENIORS DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
ECOUEEN FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
ENTENTE SSG	1	-	1
ST BRICE FC	1	-	1
GROSLAY FC	1	-	1
ST LEU 95 FC	3	-	3
MARLY LA VILLE ES	4	-	4
CHAMPAGNE SFC 95	4	-	4
OSNY FC	12	-	12
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
EAUBONNE CSM	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	3	-	3
VAUREAL FCM	7	-	7
BEZONS USO	9	-	9

SENIORS FEMINIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOIURS	-	-	-
ENT. HERBLAY ST LEU	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
MONTMORENCY FC	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	3	-	3
COSMO TAVERNY	4	-	4
ENT. FOSSES MARLY	6	-	6
BEZONS USO	F	F	F
ENT. ESSG SOISY A.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ROISSY EN France US	1	-	1
PARMAIN AC	2	-	2
CHAMPAGNE SFC 95	2	-	2
COURDIMANCHE AS	5	-	5
FONTENAY FC	15	-	15
MONTMORENCY FC	15	-	15

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VIARMES ASNIERES OL	-	-	-
FRANCONVILLE FC	1	-	1
DEUIL ENGHEN FC	1	-	1
MERY MERIEL BESSANCO	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	2	-	2
ST PRIX ES	5	-	5
ARGENTEUIL FC	8	-	8

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
CHARS AS	2	-	2
MERY MERIEL BESSANCO	5	-	5
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS ACS	-	2	2
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
MENUCOURT AS	2	-	2
COSMO TAVERNY	3	-	3
OSNY FC	4	-	4
ADAMOIS OL	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	16	-	16
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	3	-	3
PONTOISIENNE JS	3	-	3
BEAUCHAMP AS	5	-	5
PERSAN US 03	8	-	8
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
GAPEB	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
PONTOISIENNE JS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	4	-	4
ECOUEEN FC	8	-	8
AUVERS ENNERY FC	9	-	9
VIARMES ASNIERES OL	10	-	10
GOUSSAINVILLE FC	12	-	12
THILLAY ESM	34	-	34
DOMONT FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
COURDIMANCHE AS	-	-	-
FONTENAY FC	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
VALLEE DU SAUSSER ES	-	-	-
ECLAIR DE PUISEUX	1	-	1
MAGNY VEXIN FC	1	-	1
ROISSY EN France US	6	2	4
PARMAIN AC	32	-	32
PIERRELAYE FC	119	-	119
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY





Challenge Fair-Play 2022

Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 12/01/2023

U18

U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
ST LEU 95	-	-	-
ADAMOIS OL	2	2	-
GARGES FCM	1	-	1
SARCELLES AAS	3	-	3
VILLIERS LE BEL FC	4	-	4
ECOUEU FC	5	-	5
FRANCONVILLE FC	5	-	5
BEZONS USO	14	-	14
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ENTENTE SSG	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
ADAMOIS OL	1	-	1
COSMO TAVERNY	2	-	2
CORMELLAIS ACS	7	2	5
OSNY FC	8	-	8
CERGY PONTOISE FC	11	-	11

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
PERSAN US 03	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
FOSSÉS F. U.	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
ARNOUVILLE F. AS	3	-	3
ST BRICE FC	4	-	4
VAUREAL FCM	7	-	7

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
VAUREAL FCM	1	-	1
ERAGNY FC	3	-	3
MONTMAGNY FCM	4	-	4
ST PRIX ES	7	-	7
JOUY LE MOUTIER FC	7	-	7

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ERAGNY FC	1	-	1
MONYSOULT BAILLET US	3	-	3
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PIERRELAYE FC	3	-	3
SARCELLES AAS	6	-	6
ERAGNY FC	6	-	6

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST BRICE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
OSNY F.C.	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	1	-	1
ST OUEN L'AUMONE AS	4	-	4
ECOUEU FC	4	-	4
PERSAN US 03	5	-	5
FOSSÉS UF	6	-	6

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
FOSSÉS FU	-	-	-
OSNY FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
GONESSE RC	1	-	1
JOUY LE MOUTIER FC	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95	42	-	42
CERGY PONTOISE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
GROSLAY FC	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
MENUCOURT AS	3	-	3

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
PONTOISIENNE JS	10	-	10
VEXIN A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
ENT. EBM VIARMES BELL	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
ENT. PARMAN SAUSSER	-	-	-
EAUBONNE CSM	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F
VEXIN A.S.3	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport

F : équipe forfait général



CNOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 12/01/2023

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
ST BRICE FC	1	-	1
SARCELLES AAS	2	-	2
OSNY FC	2	-	2
ERMONT AS	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ROISSY EN France U.S.	-	2	2
COSMO TAVERNY	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMENT	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
PERSAN US 03	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	-	4
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	2	-	2
PONTOISIENNE JS	3	-	3
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
ACADEMIE FC ERMONT	5	-	5
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GERGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
FOSSÉS UF	1	-	1
DEUIL ENGUIEN FC	2	-	2
ST OUEN L'AUMONE AS	2	-	2
ADAMOIS OL	3	-	3
BEZONS USO	23	-	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
COURDIMANCHE A S	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
MERY MERIEL BESSANCO	8	-	8
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	3	-	3
MENUCOURT AS	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	2	2
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	1	-	1
VIARMES BELLOY BEAUM	1	-	1
ADAMOIS OL	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	2	-	2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MONTIGNY FC 95	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VAUREAL FCM	2	-	2
DOMONT FC	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKiNSPORT



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 12/01/2023

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
MERY MERIEL VESSANCO	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
GONESSE RC	3	-	3
ERAGNY FC	4	-	4
MACCABI SARCELLES	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	7	-	7
CORMEILLAIS ACS	11	-	11
FRANCO PORTUGAIS ARG	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARNOUVILLE USC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C	-	-	-
AVICEMME A.S.C.	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	-	-	-
PERSANAISE CFJ	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	1	-	1
SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
EAUBONNE CSM	3	-	3
JOUY LE MOUTIER FC	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
MCA FC	-	2	2
MENUCOURT AS	-	2	2
COURDIMANCHE AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
AS TOHO	1	-	1
MAGNY VEXIN FC	4	-	4
VAUREAL FCM	19	-	19
DOMONT FC	F	F	F
ST BRICE FC	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE	-	-	-
MY SARCELLES FUTSAL	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
GONESSE RC	2	-	2
ERMONT AS	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
FC GADJOSTARR FUTSAL	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
AFS VAUREAL	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL FC	2	-	2

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU FC 95	-	-	-
OSNY FC	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
ARGENTEUIL FC	3	-	3

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
ST BRICE A.SO	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
MONTIGNY LVDB	-	-	-
MT SARCELLES FUTSAL	-	-	-
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
ENTENTE M.M.B.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
EARGNY FC	-	-	-
ECOUEU FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
USC SAINT GRATIEN	1	-	1
ENT BEAUMONT PERSAN	2	-	2
PORTUGAIS PAIX VIVRE	4	-	4
BEZONS USO	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGNE	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
PORTUGAIS PERSAN ASC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15